

Projet Alimentaire Territorial de l'Albigeois

Démarche pour
une agriculture
et une
alimentation de
proximité

Dossier de présentation

2018 – 2020



PREAMBULE	2
CONTEXTE D'EMERGENCE DU PAT : LA DEMARCHE D'AGRICULTURE URBAINE	4
Une première étape de sensibilisation des habitants.....	4
Une seconde étape d'acquisition foncière et d'installation de maraichers.....	7
INITIATION DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS.....	9
La constitution d'un comité de pilotage	9
La candidature à l'appel à projets du PNA 2017	11
ELABORATION DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS.....	13
Un périmètre, une gouvernance et 5 objectifs	13
Vers un PAT reconnu.....	14
Le plan d'actions	15
ANNEXES.....	16
Les fiches actions.....	16
FICHE ACTION – Grille de lecture	16
FICHE ACTION 1 – Education des enfants à l'alimentation	17
FICHE ACTION 2 – Accès équitable à une alimentation de qualité	18
FICHE ACTION 3 – Programmation d'ateliers thematiques	19
FICHE ACTION 4 – Visites pédagogiques d'exploitations	20
FICHE ACTION 5 – Aide a l'installation de potagers	21
FICHE ACTION 6 – Lutte contre le gaspillage alimentaire	22
FICHE ACTION 7 – Concours du meilleur potager	23
FICHE ACTIONS 8 – Communication	24
FICHE ACTIONS 9 – Nouveau marché au Castelvieu	25
FICHE ACTION 10 – L'approvisionnement de la cuisine centrale.....	26
FICHE ACTION 11 – Appui à l'élevage local	27
FICHE ACTION 12 – Développement d'une plateforme d'achat	28
FICHE ACTIONS 13 – Faciliter les achats de produits locaux.....	29
FICHE ACTION 14 – Mise en place d'un atelier de transformation	30
FICHE ACTIONS 15 – Développement de l'offre alimentaire locale a partir de l'insertion professionnelle	31
FICHE ACTIONS 16 – Développement du maraîchage	32
FICHE ACTION 17 – Enquête auprès des maraîchers et fruitiers du tarn.....	33
FICHE ACTION 18 – Enquête sur les marchés de plein air.....	34
FICHE ACTION 19 – Veille territoriale	35
Calendrier du PAT de l'Albigeois – 2018/2020.....	36
Dossier de candidature à l'appel à projets du PNA 2017	38

En 2014, face aux enjeux liés au développement durable, la Ville d'Albi s'est engagée dans une réflexion sur l'autosuffisance alimentaire de son territoire. Cette démarche a mené la collectivité à conduire une politique en faveur d'une agriculture de proximité.

De nombreuses actions ont été mises en place pour permettre l'appropriation et le développement de cette démarche sur le territoire albigeois.

Trois exemples peuvent notamment illustrer les actions réalisées :

1. Le développement des espaces comestibles en ville :

Le service Patrimoine Végétal et Environnement est engagé depuis une dizaine d'années dans l'aménagement d'espaces comestibles sur l'ensemble de la Ville.

Depuis 2009, de nombreux espaces verts accueillent des espèces végétales comestibles que chacun peut cueillir librement. Le parc Rochegude dispose ainsi d'un espace potager, ainsi que le cloître Saint Salvi, l'espace conférence de l'Athamor ou encore les quartiers d'habitat social (Lapanouse, Cantepau et Veyrières-Rayssac).

Certains jardins partagés sont aménagés, entretenus et animés par les Incroyables Comestibles Albigeois qui ont participé à la mise en place de la démarche en associant les Albigeois.

2. L'approvisionnement de la cuisine centrale :

La Cuisine centrale municipale participe fortement à cette démarche globale en intégrant des critères environnementaux dans l'achat des denrées alimentaires nécessaires à la production des 3500 repas par jour qui alimentent quotidiennement les restaurants scolaires, les crèches, les centres de loisirs et le service de portage de repas à domicile.

La Cuisine centrale a engagé une démarche de recherche de producteurs locaux en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Tarn. 13 conventions ont été signées en 2018 entre des producteurs locaux et la Ville pour garantir l'approvisionnement local de la Cuisine centrale et l'achat des productions aux agriculteurs.

Depuis la rentrée de septembre 2018, la Cuisine centrale est ainsi en mesure de proposer chaque mois un repas 100 % local composé uniquement de produits locaux.

3. La gestion des marchés de la ville :

La gestion municipale attentive du marché couvert du cœur de ville et des nombreux marchés de plein air témoigne de la volonté de la Ville d'accueillir les producteurs locaux et d'encourager le développement des circuits courts de proximité.

Ces actions, dont tout particulièrement l'aménagement de différents types de jardins comestibles, ont peu à peu permis qu'une culture globale de l'agriculture urbaine se développe dans les différents services.

Ceci a progressivement conduit la Ville d'Albi à s'engager dans le développement d'une agriculture et d'une alimentation de proximité.

Ce projet a pour objectifs de :

- **permettre à un plus grand nombre de citoyens d'accéder à une alimentation locale, saine et de qualité ;**
- **renouer le lien entre l'urbain et le rural, entre les producteurs et les consommateurs ;**
- **réintroduire la production vivrière en ville.**

Il constitue une réponse aux impératifs écologiques, agricoles et sociétaux auxquels nous sommes confrontés depuis plusieurs années.

Le développement de cette agriculture de proximité permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre liés au transport des matières premières, elle impulsera aussi la création de nouveaux emplois et contribuera à favoriser l'accès à une alimentation saine, locale et de qualité pour l'ensemble des Albigeois.

Consciente que ce projet ambitieux ne pouvait aboutir qu'avec l'association des forces vives du territoire et afin de faire grandir et perdurer cette dynamique territoriale, la Ville d'Albi a impulsé la mise en place d'une démarche partenariale.

Les nombreuses actions engagées ont nécessité l'instauration d'un cadre structuré afin d'assurer l'atteinte de résultats significatifs et leur pérennité dans le temps.

Un comité de pilotage constitué d'acteurs clés du territoire albigeois a donc été mis en place.

Le développement de ces partenariats a permis d'enrichir la démarche de nombreuses expertises et compétences dans différents domaines (social, agricole, enquête de production, analyse de données, etc).

Le présent dossier a pour objectif de présenter la démarche globale engagée par la Ville d'Albi et ses partenaires pour développer une agriculture et une alimentation de proximité et de qualité en Albigeois, et en finalité aboutir à la construction d'un Projet Alimentaire Territorial.

UNE PREMIERE ETAPE DE SENSIBILISATION DES HABITANTS

La première étape dans ce projet d'agriculture de proximité a consisté à développer des jardins comestibles de tous types : familiaux, d'insertion, solidaires ou encore partagés, dans le but de réintroduire des espaces de jardinage et de production alimentaire accessibles à tous.

De nombreux jardins de différents types sont présents sur toute la Ville, aussi bien dans le centre historique que dans les quartiers d'habitat social.

Ces espaces ont été aménagés depuis de nombreuses années par les services de la Ville mais également par des acteurs locaux.

Les jardins des quartiers « politique de la Ville » sont des exemples de cette démarche :

- **Le quartier de Cantepau** dispose d'un espace de 3ha scindés en deux parties distinctes. L'une est divisée en 32 parcelles individuelles d'environ 150m² chacune. Elles sont louées à des familles pour leur permettre de cultiver fruits et légumes pour leur consommation personnelle. La seconde partie, de 1,4ha, constitue un jardin d'insertion géré par l'association Regain Action depuis 1999. Ce jardin permet de proposer un emploi à des jeunes bénéficiaires du R.S.A. et des chômeurs de longue durée. L'association Regain emploie dans ce cadre une quinzaine de personnes. La production, d'environ 15 tonnes par an, est distribuée de plusieurs façons : distribution à l'épicerie sociale, au Restaurant du Cœur et également sous forme de paniers aux adhérents de l'association.

- **Le quartier de Lapanouse** présente également des espaces de jardinage collectifs et individuels, initiés en 2008 par le CCAS de la Ville d'Albi via le centre social municipal de Lapanouse – Saint Martin – Jarlard. Situé en cœur du quartier sur un terrain de 630 m², il a pour objectifs de favoriser la rencontre et les échanges entre les habitants, renforcer les liens et leur permettre de venir jardiner et récolter le fruit de leur travail. Une partie collective est dédiée aux animations de découverte du jardinage et du travail de la terre au travers d'ateliers hebdomadaires animés par la structure Les Mains sur Terre. Une seconde partie, composée d'une dizaine de parcelles individuelles de 25m² chacune, permettent à quelques familles de cultiver fruits et légumes pour leur consommation personnelle. En contrepartie elles s'engagent à entretenir l'espace collectif à tour de rôle.



Figure 1 : les jardins en pied d'immeubles à Lapanouse



Figure 2 : le potager solidaire et collectif de Veyrières-Rayssac

- Enfin, le **quartier Veyrières-Rayssac** dispose depuis 2016 d'un potager solidaire et collectif, géré par l'association Sève et Terre. Jeune association créée en janvier 2015 qui œuvre pour l'éducation à l'environnement, à la citoyenneté ainsi que pour le développement social, elle met en œuvre des événements et des animations sur ces thématiques.

Après un travail de mobilisation, l'association a réussi à constituer un groupe d'une vingtaine d'habitants du quartier qui forment aujourd'hui un comité de jardiniers s'impliquant régulièrement dans l'entretien et l'évolution

du jardin. Le quartier de Rayssac contient également un jardin partagé à l'initiative des Incroyables Comestibles Albigeois.



Figure 3 : le jardin partagé de Rayssac

Une vingtaine de jardins partagés sont également présents et répartis sur l'ensemble de la Ville. Certains sont gérés par le service Patrimoine Végétal et Environnement de la Ville, d'autres par les Incroyables Comestibles Albigeois.

La mise en place de ce partenariat avec l'association contribue à l'appropriation de la démarche par les Albigeois.

Les Incroyables Comestibles Albigeois organisent régulièrement des animations sur les jardins dont ils ont la responsabilité afin de sensibiliser la population sur diverses problématiques telles que l'alimentation

locale ou encore la préservation de l'environnement. Ces moments d'animation représentent également des temps de partage et d'échanges pour de nombreux Albigeois.

Cette multiplication des espaces comestibles permet à ceux qui le souhaitent de s'approvisionner gratuitement en fruits et légumes.

De nombreux jardins ont également été installés dans les écoles albigeoises afin de sensibiliser les enfants qui sont les citoyens de demain.

Cette démarche de multiplication des espaces comestibles accessibles à tous a permis d'impulser une forme d'éducation citoyenne. De nombreux Albigeois ont ainsi pu (re)découvrir le jardinage, les diverses variétés de fruits et légumes, leur saisonnalité, etc.

Cette étape de sensibilisation est indispensable pour que le projet soit compris et accepté par la population. Cependant elle n'est pas suffisante si l'on souhaite permettre à un plus grand nombre de citoyens d'accéder à une alimentation locale.

C'est pourquoi la Ville a entrepris de développer une agriculture de proximité professionnelle sur des terrains lui appartenant.

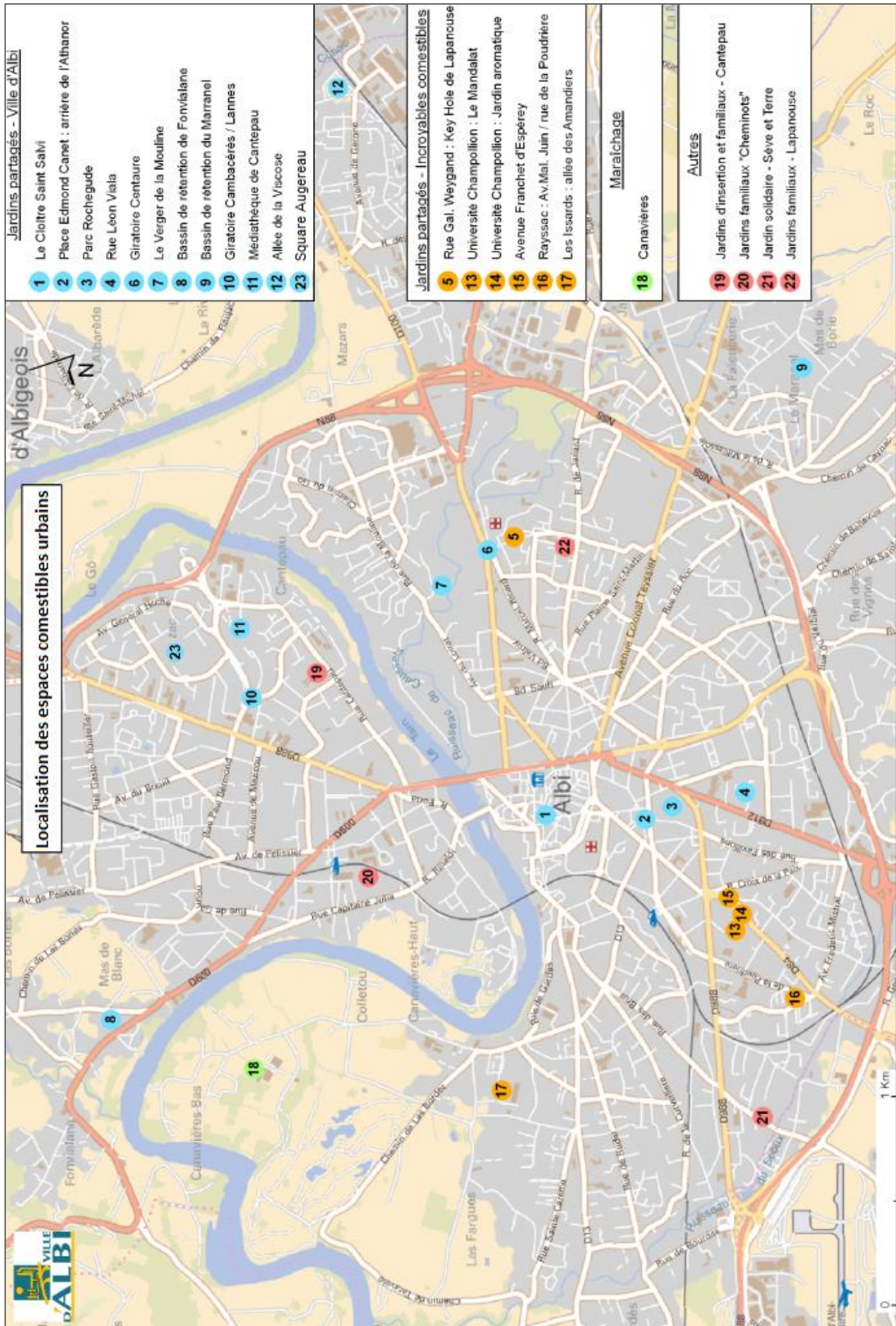


Figure 4 : carte localisant l'ensemble des espaces comestibles de la Ville

Espace de 73 ha situé non loin du cœur de ville dans une boucle du Tarn, le secteur de Canavières est une ancienne zone maraîchère.

Inscrite en zone inondable, le développement de constructions et d'installations illégales au détriment de la valorisation de cet espace naturel et agricole a nécessité l'intervention de la collectivité. La Ville a donc pris l'initiative de la création d'une ZAD (Zone d'Aménagement Différé) lui permettant d'acquérir par préemption les terrains mis en vente. La ZAD de Canavières a été instaurée par arrêté préfectoral du 15 janvier 2010 pour une durée de 14 ans*.

La création de la ZAD a pour objectifs de créer des zones d'expansion des crues, de lutter contre l'insalubrité, de sauvegarder les espaces naturels et de redonner sa vocation maraîchère à ce secteur.

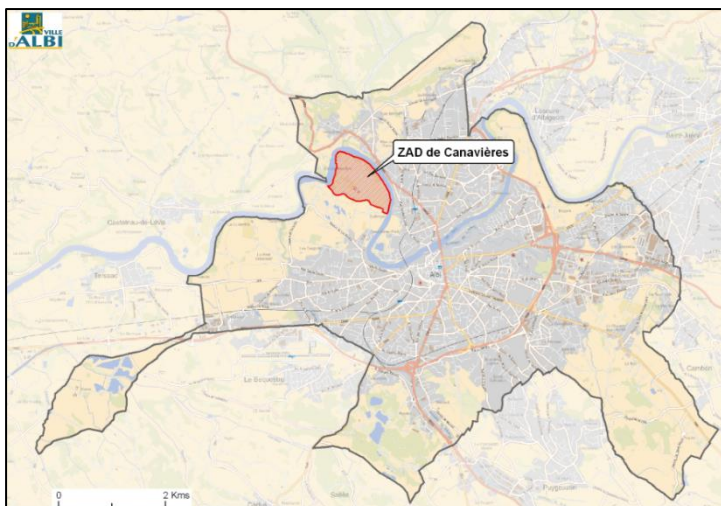
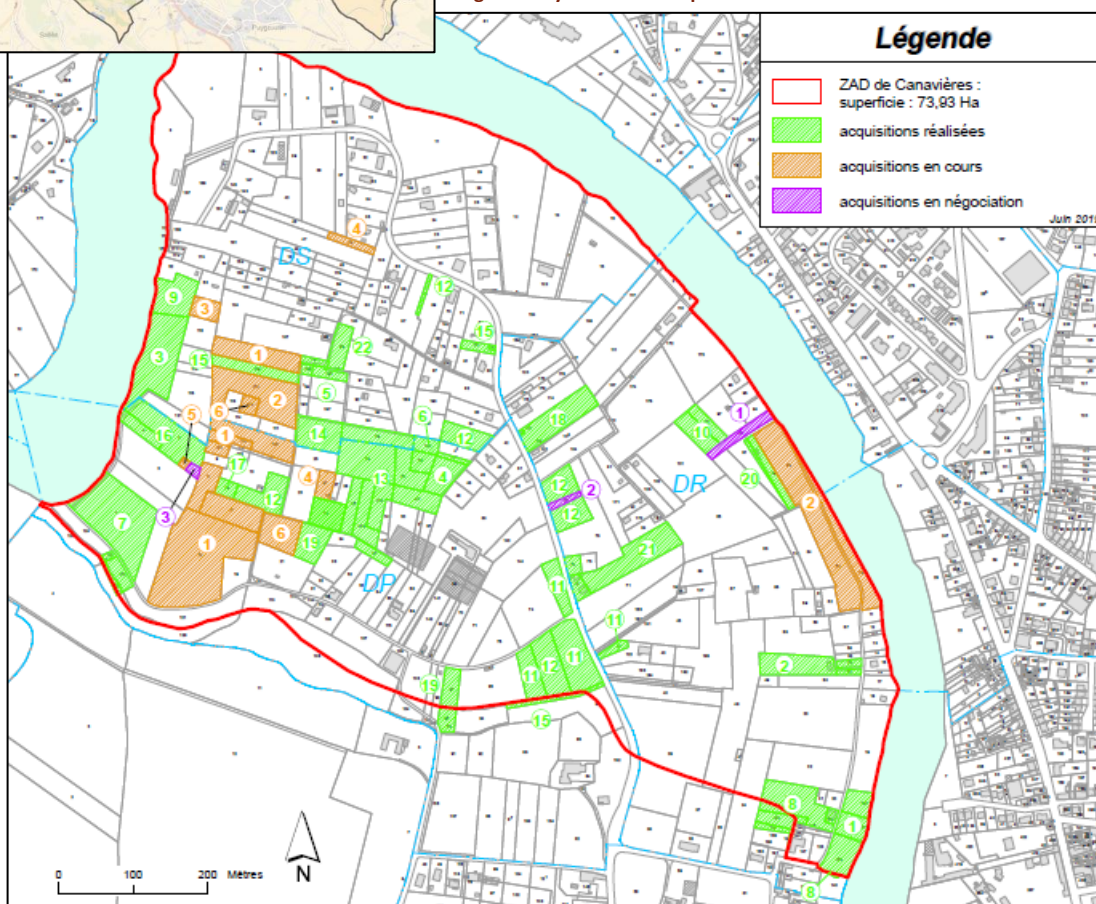


Figure 5 : synthèse des acquisitions foncières sur la ZAD de Canavières



* La loi 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris a réduit la durée de validité des ZAD de 14 ans à 6 ans renouvelables, ramenant ainsi la date d'échéance de la ZAD de Canavières au 6 juin 2016. Toutefois, la loi ALUR du 24 mars 2014 a introduit la possibilité aux EPCI de créer des ZAD par délibération motivée et après avis favorable des communes. La Ville d'Albi a donc sollicité la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois afin de poursuivre son intervention sur le secteur. Une nouvelle ZAD a été instaurée par l'Agglomération : elle porte sur le même périmètre, avec les mêmes objectifs et désigne la commune d'Albi comme bénéficiaire du droit de préemption. Elle est renouvelable tous les 6 ans.

Ce périmètre dans lequel s'applique désormais le droit de préemption a permis à la Ville d'acquérir environ 10ha soit près de 14% de la ZAD.

Au fil des acquisitions, des tènements fonciers d'une certaine importance ont pu être constitués, permettant l'installation d'un maraîcher en bail agricole en 2014 sur une surface de 2,5 ha, et d'un second maraîcher en commodat en 2016 sur 1,5 ha.

Le premier maraîcher installé est labellisé Agriculture Biologique et cultive aujourd'hui près de 200 variétés de fruits et légumes pour une production annuelle d'environ 20 à 30 tonnes selon les années.

Cette réserve foncière permet ainsi de préserver les espaces naturels et de promouvoir une agriculture de proximité respectueuse de l'environnement.

Depuis le lancement de la démarche, la Ville a reçu de très nombreuses candidatures de personnes à la recherche de foncier souhaitant s'installer en maraîchage, prouvant ainsi l'intérêt suscité par le projet. Cependant, la Ville a également fait face à un certain nombre de difficultés vis-à-vis de l'installation de maraîchers professionnels : comment sélectionner des porteurs de projets compétents ? Comment évaluer la pertinence des candidatures reçues ? Comment apprécier les projets présentés par chaque candidat ? Comment parvenir à sélectionner les maraîchers de façon objective et opérationnelle ?

La Ville s'est également heurtée à certaines contraintes notamment en termes d'évaluation et de suivi du projet de développement de l'agriculture de proximité : comment savoir quoi produire et dans quelle quantité ? Comment connaître ce qui est déjà produit localement et dans quelle quantité ?

Pour répondre à l'ensemble de ces questionnements et assurer la pérennité de ce projet, la Ville d'Albi a décidé de prendre l'attache d'institutions et d'acteurs locaux afin d'enrichir la démarche de nouvelles compétences et expertises.

LA CONSTITUTION D'UN COMITE DE PILOTAGE

Les actions présentées précédemment ont permis d'ancrer la démarche aussi bien dans les services de la Ville qu'auprès des Albigeois. Afin de développer une démarche pérenne, structurée et partagée par tous, la Ville d'Albi a sollicité des acteurs du territoire pour l'accompagner dans le développement du projet.

Un comité de pilotage composé de représentants de la Ville, des chambres consulaires, d'établissements d'enseignement supérieur et d'associations locales a donc été constitué.

Sont notamment représentés : la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, le lycée agricole Fonlabour, l'École des Mines, l'université Jean François Champollion, les Incroyables Comestibles Albigeois, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Société d'Aménagement Foncier d'Etablissement Rural (SAFER) et l'Association Solidaire des Structures d'Insertion par l'Economique du Tarn (ASSIET). Ce comité de pilotage pourra évoluer au fur et à mesure de l'avancée du projet.

La constitution de ce comité permet de réunir autour du projet les principales instances du territoire qui sont des relais locaux d'information ainsi que des experts en lien avec le projet. Cela permet d'enrichir la réflexion et la démarche par le partage et la complémentarité des diverses compétences apportées par chaque structure partenaire.

Le premier CoPil s'est tenu le 21 avril 2017 et avait pour objet :

- de présenter le projet initié par la Ville : développer l'agriculture de proximité afin de favoriser l'accès à une alimentation locale et de qualité à tous les Albigeois,
- de débattre de cette démarche avec l'ensemble des structures présentes et de les mobiliser autour de cette ambition,
- de mener une première réflexion sur les actions à engager.

Ce premier comité de pilotage a fait ressortir un certain nombre d'éléments importants :

- **La structuration des filières pourrait permettre de développer la production de certains produits alimentaires,**
- **La mise en relation, la reconnexion, entre les différents acteurs (consommateurs, producteurs, artisans, etc.) sera indispensable pour garantir l'efficacité des actions qui seront mises en œuvre,**
- **La réalisation d'un diagnostic territorial en termes de production, de consommation et de commercialisation sera nécessaire pour mettre en place des actions pertinentes en lien avec le contexte territorial.**

A l'issue de ce premier CoPil, **la mise en place d'un PAT est évoquée comme un levier pour s'inscrire dans une démarche logique avec un cadre méthodologique défini.**

A l'occasion du deuxième CoPil du 19 mai 2017, la Chambre d'Agriculture a présenté une première approche statistique des productions agricoles du Tarn en partant de la question suivante : combien d'habitants peut-on nourrir à partir d'un périmètre donné ?

Elle a travaillé sur 3 périmètres de productions :

- la commune d'Albi,
- la communauté d'agglomération de l'Albigeois,
- le département du Tarn (correspondant à un rayon de 60 km autour d'Albi).

A partir d'une matière première, il est compliqué, voire impossible, de quantifier la production de tous les produits transformés (par exemple, pour une quantité de lait donnée, il n'est pas possible de savoir combien de litres sont transformés en yaourts, en fromages, etc). Cette étude part donc du postulat que toute la production d'une matière première est transformée en un seul produit (ce qui n'est pas observé dans la pratique).

Sur la base de cette approche théorique, la population albigeoise serait autosuffisante pour certains produits tels que les yaourts par exemple (à condition que l'intégralité de la production de lait du Tarn soit consacrée à leur fabrication et qu'ils soient vendus localement).

Ce qui n'est pas le cas pour d'autres denrées telles que les fruits et légumes, ainsi que la viande porcine et la viande de poulet. La production actuelle de ces produits ne serait pas suffisante pour alimenter l'ensemble des Albigeois.

Cette étude reste une approche statistique qui s'affranchit des flux de matières. En théorie, la population albigeoise est déjà autosuffisante pour beaucoup de produits alimentaires, mais elle ne l'est pas en réalité en raison des flux de commercialisation : ce qui est produit localement n'est pas forcément vendu et consommé localement.

Tableau 1 : synthèse de l'approche statistique réalisée par la Chambre d'Agriculture du Tarn

Produits	Production issue de la C2A			Production issue du Tarn		
	% d'autosuffisance de la population de :			% d'autosuffisance de la population de :		
	Albi	C2A	Tarn	Albi	C2A	Tarn
Pain	194	117	25	4 378	2 649	564
Pâtes	Nd*	Nd	Nd	8 268	5 002	1 065
Huile tournesol	99	60	13	3 778	2 286	487
Vins	112	68	14	3 446	2 085	444
Viande ovine	Nd	Nd	Nd	3 597	2 176	463
Viande d'agneau	2	1	0	1 147	694	148
Viande bovine	Nd	Nd	Nd	1 112	673	143
Viande porcine	Nd	Nd	Nd	537	325	69
Poulets	10	6	1	311	188	40
Lait de vache	285	172	37	4 566	2 763	588
Yaourts	706	427	91	11 321	6 850	1 458
Fruits et légumes (hors pommes de terre et oignons)	Nd	Nd	Nd	174	105	22
Fruits et légumes (tous)	Nd	Nd	Nd	333	202	43

Lecture du tableau : ce tableau reprend le pourcentage d'autosuffisance des populations d'Albi, de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et du Tarn, en partant soit de la production issue la Communauté d'Agglomération, soit de celle issue du Tarn.

Prenons l'exemple du poulet : la production de poulets issue du périmètre de la Communauté d'Agglomération permet à 10% de la population d'Albi d'être autosuffisante pour cette denrée alimentaire.

*Nd : données non disponibles

Ces premiers éléments issus de la réflexion menée par le CoPil au cours des réunions ont confirmé l'intérêt de développer un Projet Alimentaire Territorial afin d'inscrire la démarche dans un cadre méthodologique structuré.

Chaque membre du CoPil ayant manifesté son intérêt et son accord pour la mise en place d'un PAT, la DRAAF Occitanie a été sollicitée et conviée au troisième CoPil du 13 octobre 2017 pour présenter la démarche PAT.

A l'issue de cette présentation, les membres du CoPil ont décidé de s'engager dans l'élaboration d'un PAT avec comme première étape le dépôt d'une candidature à l'appel à projet du Programme National pour l'Alimentation de 2017.

LA CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS DU PNA 2017

La candidature à l'appel à projet du PNA 2017 avait pour objectif d'engager un premier travail commun en vue de l'élaboration du PAT.

Deux actions ont été présentées :

- **Une première portant sur l'éducation des enfants à l'alimentation,**
- **Une seconde basée sur l'accès à une alimentation saine pour les habitants des quartiers d'habitat social.**

Le choix de ces thématiques s'est basé sur des actions existantes pour lesquelles un développement semblait pertinent et important pour les partenaires du CoPil (nécessité de consolider les actions pour en augmenter l'efficacité, d'obtenir un financement, etc.).

La première action présentée à l'appel à projets vise à valoriser le repas 100% local proposé chaque mois par la Cuisine centrale au travers d'animations pédagogiques auprès des enfants.

Le travail réalisé par la Cuisine centrale, accompagnée par la Chambre d'agriculture, a permis d'augmenter l'approvisionnement en produits locaux de la Cuisine. Cette augmentation permet aujourd'hui de proposer une fois par mois un repas préparé uniquement à partir de produits locaux provenant principalement du Tarn (et également des départements limitrophes).

L'objectif de l'action proposée est d'utiliser les restaurants scolaires et le repas 100% local comme support pédagogique pour sensibiliser les enfants à leur alimentation.

Des jeux pédagogiques et interactifs seront ainsi créés :

- Une roue à faire tourner, avec différentes sections (animaux/végétaux, défis, mimes, questions, etc.).
- Une carte magnétique localisant les produits locaux utilisés par la Cuisine centrale et consommés par les enfants lors des repas 100% locaux. Les enfants pourront repositionner des magnets sur la carte pour localiser les aliments. Les magnets représenteront le produit transformé, et sur la carte figureront les produits alimentaires bruts.

Ces animations avec les enfants auront lieu à chaque repas 100% local, pendant la pause méridienne. Les agents en charge des enfants pendant le temps du repas seront formés à l'utilisation des jeux pédagogiques de façon à les rendre autonomes pour les animations.

Les financements demandés à l'occasion de l'appel à projets permettront de financer la conception des jeux pédagogiques ainsi que la formation des agents municipaux.

La seconde action consiste à développer les jardins comestibles dans les quartiers d'habitat social. Lors de sa troisième réunion, les membres du CoPil ont en effet jugé intéressant de travailler sur la thématique de la justice sociale notamment au travers des jardins comestibles mis en place dans les quartiers d'habitat social. A également été soulevé lors de cette réunion, l'importance que le projet de PAT ne vienne pas accroître les inégalités sociales existantes, ainsi que les problématiques de

santé souvent rencontrées dans les quartiers d'habitat social (manque d'activité physique régulière, difficulté à accéder à des produits frais, alimentation déséquilibrée, etc.).

L'entreprise Les Mains sur Terre, spécialisée dans l'animation sur les thématiques alimentaires (jardinage, composteurs, etc.) avait sollicité la Ville pour mettre en place un potager collectif et solidaire sur le quartier d'habitat social de Lapanouse, demande qui émanait initialement des habitants du quartier eux-mêmes. Il a donc été décidé de se saisir de cette opportunité et de répondre à l'appel à projets en présentant cette seconde action.

Le quartier de Lapanouse accueillait déjà des espaces de jardinage (une petite parcelle collective ainsi qu'une dizaine de parcelles individuelles) dont la surface ne permettait pas de produire une quantité significative de fruits et légumes. L'action présentée à l'appel à projets consistait à proposer un agrandissement des espaces de jardinage existants en aménageant un terrain jouxtant la parcelle collective.

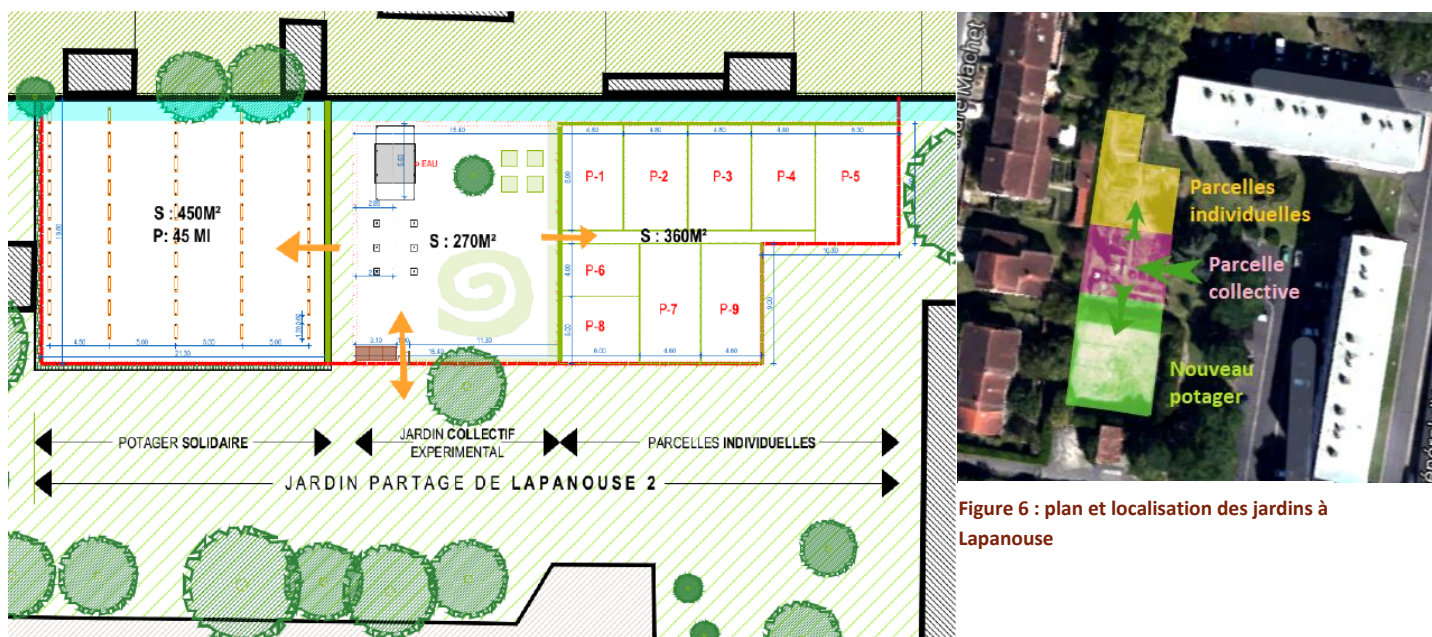


Figure 6 : plan et localisation des jardins à Lapanouse

Ce jardin sera principalement aménagé par les habitants eux-mêmes afin de faciliter l'appropriation du projet. Pour cela, des ateliers de jardinage/bricolage seront organisés chaque semaine sur le potager. Ces animations seront assurées par Les Mains sur Terre, structure déjà connue des riverains. Les financements sollicités dans le cadre de l'appel à projets serviront à financer les ateliers hebdomadaires les deux premières années.

Le dossier complet de réponse à l'appel à projets du PNA 2017 est présenté en annexe page 38.

La candidature de la Ville à l'appel à projet a été désignée lauréate par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation à l'occasion du salon de l'agriculture du 2 mars 2018, permettant ainsi d'obtenir une subvention de 42 704€ pour la mise en place de ces actions.

La rédaction du dossier de candidature à l'appel à projet a constitué la première étape d'élaboration du PAT, permettant ensuite d'enclencher la mise en œuvre concrète du PAT de l'Albigeois par les membres du COPil.

La désignation du projet comme lauréat a permis, au-delà de l'aide financière obtenue, de confirmer la pertinence de développer de telles actions sur le territoire et donc de mettre en place un véritable Projet Alimentaire Territorial.

Les membres du CoPil se sont donc lancés dans la formalisation du PAT.

DESIGNATION DU PERIMETRE : LA COMMUNE D'ALBI

La première question abordée fut celle du périmètre d'application du PAT.

Afin d'être rapidement opérationnel, le CoPil a décidé de développer le PAT sur l'échelle de la commune d'Albi dans un premier temps. Ce périmètre pourra évoluer en fonction de la pertinence des actions (à l'échelle de l'agglomération et du SCoT notamment).

CHOIX DE LA GOUVERNANCE : UN COMITE PARTENARIAL PRESIDE PAR LA VILLE

Le CoPil en place devient l'organe de gouvernance du projet. Il est présidé par la Ville d'Albi qui désigne l'agent municipal en charge de l'environnement comme animateur pour la coordination du projet.

Le CoPil se réunit chaque trimestre. Il a pour missions :

- de décider des objectifs du PAT,
- de valider les actions à développer dans le cadre du PAT,
- d'assurer le suivi global du projet,
- de valider tout document relatif au PAT,
- et d'une manière générale de décider de tout ce qui est directement en lien avec le PAT.

Dans un objectif d'efficacité pour la phase opérationnelle de mise en œuvre des actions, trois groupes de travail ont été créés. Ces groupes de travail ont été définis en fonction des objectifs décidés par le CoPil

Ces groupes se réunissent autant que nécessaire et sont notamment chargés de proposer des actions à développer pour répondre aux objectifs fixés par le CoPil. Ces actions sont ensuite soumises à la validation du CoPil.

Les groupes de travail sont également en charge de la définition des étapes à mettre en place pour chaque action, de la désignation de la structure pilote et des partenaires, de la budgétisation, etc. et en finalité de la rédaction des fiches actions.

Chaque structure membre du CoPil est libre de s'inscrire au(x) groupe(s) dans le(s)quel(s) elle souhaite s'investir.

LES OBJECTIFS ET LES GROUPES DE TRAVAIL

Le CoPil a fixé cinq grands objectifs dans le cadre du PAT :

- A. Éduquer, sensibiliser, informer les citoyens pour les inciter à une alimentation locale et créer du lien social ;**
- B. Relayer les actions de communication pour amplifier leur impact auprès de la population ;**
- C. Développer et organiser l'offre agricole et alimentaire locales, poursuivre la structuration de filières ;**
- D. Installer des maraîchers sur des structures économiques viables et vivables afin de satisfaire l'alimentation de proximité quel que soit le circuit de distribution (direct ou indirect) ;**
- E. Identifier la production locale, les flux de commercialisation et connaître les besoins pour un panel de produits sélectionnés.**

Les trois groupes de travail définis pour répondre aux objectifs fixés par le PAT sont les suivants :

1. Le groupe n°1 « Éducation, sensibilisation, communication », est en charge des objectifs A et B,
2. Le groupe N°2 « Structuration des filières, installations, productions », est en charge des objectifs C et D,
3. Le groupe n°3 « Diagnostic territorial » est responsable de l'objectif E.

Chaque groupe de travail a été chargé de proposer des actions qui visent à répondre aux objectifs du PAT fixés par le CoPil. 25 actions ont été définies et regroupées en 19 fiches actions.

Le plan d'actions a été validé par le CoPil du 4 mai 2018 et est présenté en page 15.

VERS UN PAT RECONNU

Ce Projet Alimentaire Territorial est un premier travail issu de la co-construction entre l'ensemble des membres du comité de pilotage. Il s'agit d'une programmation d'actions sur 2018/2020 qui pourra être reconduite à l'issue du bilan de ce premier PAT.

La Ville d'Albi et ses partenaires ont pour objectif de faire reconnaître le Projet Alimentaire Territorial de l'Albigeois par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

OBJECTIFS	GROUPES DE TRAVAIL	ACTIONS A DEVELOPPER	N° FICHE
A. Éduquer, sensibiliser, informer les citoyens pour les inciter à une alimentation locale et créer du lien social	N°1 « Éducation, sensibilisation, communication »	1. Éduquer les enfants à une alimentation saine et locale en proposant des animations pendant la pause méridienne	1 p17
		2. Favoriser l'accès à une alimentation de qualité dans les Quartiers Politique de la Ville	2 p18
		3. Programmer des ateliers thématiques pour les Albigeois avec une fréquence régulière sur divers sujets (jardinage, greffe, verger, taille, cuisine, etc.)	3 p19
		4. Proposer des visites pédagogiques d'exploitations agricoles pour les scolaires	4 p20
		5. Mettre en place une assistance mobile pour proposer une aide à l'installation de potagers aux particuliers	5 p21
		6. Mettre en place un programme de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles albigeoises en partenariat avec le CPIE	6 p22
		7. Organiser chaque année le concours du meilleur potager albigeois	7 p23
B. Relayer les actions de communication pour amplifier leur impact auprès de la population	N°1 « Éducation, sensibilisation, communication »	8. Mettre en place une page Facebook pour porter à la connaissance du public les actions du PAT et celles qui sont en lien avec les thématiques de l'alimentation et de l'agriculture locales	8 p24
		9. Publier régulièrement des articles dans l'Albimag	8 p24
		10. Mettre en place une newsletter spécifique pour le PAT	8 p24
C. Développer et organiser l'offre agricole et alimentaire locales, poursuivre la structuration de filières	N°2 « Structuration des filières, installations, productions »	11. Lancer un nouveau marché de producteurs sur la place du Castelviel	9 p25
		12. Organiser des marchés labellisés « Marchés de Producteurs de Pays »	9 p25
		13. Élaborer un calendrier prévisionnel de production pour l'approvisionnement de la cuisine centrale (assolement concerté entre les producteurs)	10 p26
		14. Favoriser l'élevage local en facilitant les échanges éleveurs/artisans bouchers : création d'un annuaire bouchers/éleveurs et organisation de rencontres sous forme de « speed meeting »	11 p27
		15. Réfléchir à la mise en place d'une plateforme qui servirait de centrale locale d'achat, ou association avec une structure existante	12 p28
		16. Multiplier les points de livraison de paniers de fruits et légumes frais (à l'image des AMAP), sur les aires de covoiturage par exemple	13 p29
		17. Développer un atelier de transformation commun pour permettre aux producteurs de transformer leurs productions	14 p30
		18. Développer la production maraîchère locale et les activités associées à partir d'une démarche coordonnée des structures de réinsertion professionnelle	15 p31
D. Installer des maraîchers sur des structures économiques viables et vivables afin de satisfaire l'alimentation de proximité quel que soit le circuit de distribution (direct ou indirect)	N°2 « Structuration des filières, installations, productions »	19. Mettre en place une convention tripartite entre la Ville d'Albi, la Chambre d'Agriculture et le lycée Fonlabour pour le suivi des installations de maraîchers sur les terrains de la Ville : analyse des candidatures, sélection des candidats, proposition de formation, suivi.	16 p32
		20. Élaborer un dossier de candidature commun pour l'ensemble des porteurs de projets en maraîchage	16 p32
		21. Mettre en place une commission de suivi pour la sélection des maraîchers et le suivi des projets agricoles développés	16 p32
E. Identifier la production locale, identifier les flux de commercialisation et connaître les besoins pour un panel de produits sélectionnés	N°3 « Diagnostic territorial »	22. Lancer une enquête auprès des maraîchers et fruitiers du Tarn afin de savoir ce qui est produit et dans quelles quantités	17 p33
		23. Réaliser une enquête avec le service « Domaine Public » de la Ville pour savoir ce qui est distribué sur les marchés albigeois et d'où viennent les produits	18 p34
		24. Faire l'inventaire de tous les magasins proposant une large gamme de produits locaux	13 p29
		25. Réaliser une veille territoriale pour prendre connaissance des études déjà réalisées et des PAT existants	19 p35

LES FICHES ACTIONS

Une fiche action a été rédigée pour chaque action du PAT (ou groupe d'actions) afin de détailler l'ensemble des éléments importants à identifier pour leur mise en œuvre.

La fiche action ci-dessous constitue une grille de lecture afin de faciliter la compréhension de l'ensemble des fiches du PAT.

FICHE ACTION – GRILLE DE LECTURE

Objectif : <i>Objectif global du PAT dans lequel s'inscrit l'action (voir tableau d'actions)</i>		
Action n° <i>Numéro de(s) l'action(s) (voir tableau d'actions)</i>	Titre : <i>Intitulé de(s) l'action(s) (voir tableau d'actions)</i>	
Budget prévisionnel : <i>Chiffrage des éléments ayant nécessité une budgétisation par la structure pilote</i>	Contexte : <i>Rappel du contexte ayant conduit à la mise en œuvre de l'action par le COPIL</i>	
Moyens humains : <i>Estimation du temps consacré à la mise en œuvre de l'action par la structure pilote et les partenaires</i>	Description de l'action : <i>Résumé visant à décrire l'action qui sera mise en œuvre ainsi que les différentes étapes permettant d'y parvenir.</i>	
Structures pilotes : <i>Structure responsable de la mise en œuvre de l'action</i>	Partenaires : <i>Structures partenaires qui accompagneront la structure pilote dans la mise en œuvre de l'action.</i>	Prestataires : <i>Prestataires qui auront un rôle particulièrement important dans le développement de l'action (conseils, expertise, accompagnement, suivi, etc.)</i>
Délais/Calendrier : <i>Délai de mise en œuvre de l'action, étapes clés, et périodicité (le cas échéant).</i>		
Indicateurs de suivi : <i>Indicateurs permettant un suivi et une évaluation des impacts de l'action</i>		

FICHE ACTION 1 – EDUCATION DES ENFANTS A L'ALIMENTATION

Objectif : Éduquer, sensibiliser, informer les citoyens pour les inciter à une alimentation locale et créer du lien social		
Action n°1		Titre : Éduquer les enfants à une alimentation saine et locale en proposant des animations pendant la pause méridienne à l'occasion du repas 100 % local
Budget prévisionnel : Investissement : /	Contexte : La sensibilisation des enfants au goût, à la saisonnalité des produits, au jardinage constitue une dimension essentielle pour l'éducation à une alimentation saine et pour le développement d'une agriculture de proximité et de qualité. Les enfants sont les citoyens de demain qui ne manqueront pas de sensibiliser également leurs parents à ces problématiques. En effet, bien souvent, ils rapportent chez eux ce qu'ils ont vécu et appris à l'école et sont ainsi une source de diffusion efficace.	
Fonctionnement : Année 1 : 7900€ (dont 4620€ subvention PNA) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conception des jeux et supports : 6600€ ▪ Formation des agents : 1300€ Année 2 : /	Description de l'action : L'objectif de cette action est de développer la sensibilisation des enfants en apportant une dimension éducative aux réfectoires dans les écoles. Il s'agira d'utiliser le repas 100% local proposé chaque mois par la Cuisine centrale comme support pour sensibiliser les enfants à la question de l'alimentation locale : <u>1. Des supports pédagogiques seront réalisés avec l'association Plante et Planète :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour chaque réfectoire : réalisation d'une carte magnétique du Tarn et des départements limitrophes et de magnets représentant les produits alimentaires. Ces cartes serviront de jeux avec les enfants qui pourront venir positionner les aliments sur la carte selon leur provenance. Les magnets seront dessinés par les enfants des centres de loisirs de la Ville, ▪ Création de deux roues à faire tourner par les enfants. Ces roues seront divisées en plusieurs sections (défis, mîmes, plantes, animaux, anti gaspi, géographie, etc.). Les roues seront également accompagnées d'un jeu questions/réponses adapté selon les tranches d'âges. Les deux roues seront déplacées dans les écoles à tour de rôle. <u>2. Les agents municipaux seront formés à l'utilisation de ces supports d'animation et à la formulation de messages pédagogiques, avec l'organisme Bioprésence.</u> L'objectif est de rendre les agents de la Ville autonomes à l'utilisation de ces outils pédagogiques.	
Moyens humains : Année 1 : Ville d'Albi, par service : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Environnement : 20 jours ▪ Cuisine centrale : 5 jours ▪ Scolaire : 5 jours ▪ Communication : 1 jour Année 2 : /	Ces jeux permettront aux enfants de découvrir la provenance des aliments qui composent leur repas, les modalités de culture des fruits et légumes ainsi que leur saisonnalité, les différentes variétés, etc.	
Structure(s) pilote(s) : Ville d'Albi (Environnement, Cuisine centrale, Scolaire)	Partenaires : Ecoles et centres de loisirs albigeois	Prestataires : Association Plante et Planète (développement des outils pédagogiques) Organisme de formation Bioprésence (formation des agents municipaux)
Délais/calendrier : Janvier à août 2019 : création des jeux pédagogiques. Rentrée 2019 : formation des agents municipaux. Octobre 2019 : premières animations avec les enfants. Reconductible chaque année dans l'ensemble des écoles albigeoises.		
Indicateurs de suivi : Nombre d'enfants participant aux ateliers Nombre d'agents municipaux formés		

FICHE ACTION 2 – ACCES EQUITABLE A UNE ALIMENTATION DE QUALITE

Objectif : Éduquer, sensibiliser, informer les citoyens pour les inciter à une alimentation locale et créer du lien social		
Action n°2	Titre : Favoriser l'accès à une alimentation de qualité dans les Quartiers Politique de la Ville	
<p>Budget prévisionnel :</p> <p>LAPANOUSE : Investissement : <u>Année 1</u> : 10 000€ (chalet, forage, électricité, clôture) <u>Année 2</u> : /</p> <p>Fonctionnement : <u>Année 1</u> : 28 650€ : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Achat fournitures : 6 500€ ▪ Animations : 22 150€ (dont 14084€ de subvention PNA) <u>Année 2</u> : 21 700€ : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Achat fournitures : 1 500€ ▪ Animations : 20 200€ (dont 12200€ de subvention PNA) </p> <p>CANTEPAU : <u>Année 1</u> : 24 360€ : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 12 360€ (mobilisation des habitants) ▪ 12 000€ (animations) <u>Année 2</u> : 12000€ (animations)</p> <p>RAYSSAC : <u>Année 1</u> : 4 100€ (subvention associations) <u>Année 2</u> : 3 500€ (subvention associations)</p>	<p>Contexte : De nombreux jardins potagers sont présents sur l'ensemble de la Ville. De différentes natures (familiaux, d'insertion, collectifs ou encore partagés) ils permettent aux Albigeois d'accéder à une activité de jardinage ainsi qu'à des fruits et légumes frais. Ces jardins sont répartis sur tout le territoire, du centre-ville avec des potagers dans les parcs urbains tel que Rochegude ou encore dans le cloître Saint Salvi, jusque dans les trois quartiers politique de la Ville. Afin de favoriser l'accès à une alimentation de qualité ainsi qu'à une activité physique régulière dans les quartiers prioritaires du Contrat de Ville, la collectivité souhaite encourager le développement des jardins comestibles. Ce projet répond à un impératif de justice sociale sur les aspects alimentaires, sociaux et également de santé publique.</p> <p>Description de l'action : Il s'agira de créer de nouveaux espaces de jardinage sur deux des trois Quartiers Politique de la Ville.</p> <p>Tout d'abord, un nouvel espace de jardinage collectif et solidaire sur le quartier de Lapanouse sera installé. Ce quartier comporte déjà des jardins familiaux ainsi qu'un espace partagé mais sa surface ne permet pas d'obtenir une production suffisamment importante pour pouvoir être un support de communication, d'animation et de production pour les habitants. Le souhait des habitants, du conseil citoyen et des acteurs sociaux est donc d'agrandir cet espace et d'y organiser des animations afin de le redynamiser et de fédérer les habitants autour de ce nouveau projet. Pour cela, l'action consistera en l'aménagement d'une parcelle d'une surface de 450 m2 jouxtant le jardin partagé existant. Cet agrandissement permettra d'augmenter la surface cultivée, d'organiser des animations et d'accueillir un plus grand nombre de personnes. L'ensemble de l'espace (nouveau potager, jardin partagé et parcelles individuelles) sera aménagé de façon à faciliter les activités de jardinage (nouveau chalet de jardin, raccordement électrique, forage d'eau, pompage, etc.)</p> <p>Ensuite, dans le cadre du projet « ANRU Cantepau Demain », le réaménagement du square Augereau permettra la mise en place d'un nouveau jardin partagé. En effet, 6^{ème} quartier le plus pauvre de France, le secteur de Cantepau doit faire l'objet d'une attention particulière en termes de justice sociale alimentaire. C'est pourquoi un espace de jardinage à destination des habitants sera aménagé. Après un travail de mobilisation et de concertation avec les habitants, des animations seront organisées chaque semaine sur le nouveau jardin. L'objectif sera de favoriser l'appropriation de cet espace et du projet par les habitants du quartier.</p> <p>Le troisième Quartier Politique de la Ville, Rayssac-Veyrières, dispose déjà d'espaces de jardinage : un jardin collectif et solidaire animé par l'association Sève et Terre, et un jardin partagé géré par les Incroyables Comestibles Albigeois. De nouvelles animations pourront être organisées, notamment sur le jardin solidaire afin de maintenir la dynamique instaurée par l'association. Une exposition photographique accompagnée d'une animation sera organisée en 2019 pour maintenir la mobilisation des habitants sur cet espace.</p>	
<p>Moyens humains :</p> <p>- <u>Année 1</u> : Ville d'Albi, par service : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Environnement : 25 jours ▪ Patrimoine Végétal : 25 jours ▪ Vie des quartiers : 3 jours Partenaires : 1 réunion par trimestre (suivi projet)</p> <p>- <u>Année 2</u> : Ville d'Albi, par service : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Environnement : 25 jours ▪ Patrimoine Végétal : 25 jours ▪ Vie des quartiers : 1,5 jour Partenaires : 1 réunion par trimestre (suivi projet)</p>	<p>Partenaires : CCAS – Centre Social Lapanouse-St Martin Communauté d'agglomération GIP Contrat de Ville Tarn Habitat Incroyables Comestibles Albigeois</p>	<p>Prestataires : SASU Les Mains sur Terre et association Sève et Terre (mise en place des jardins et animations auprès des habitants)</p>
<p>Structure(s) pilote(s) : Ville d'Albi (Environnement, Patrimoine Végétal, Vie des Quartiers)</p>		
<p>Délais/calendrier : <u>Lapanouse</u> : information des habitants, création d'un comité de jardiniers et début des animations fin 2018. Lancement des aménagements du jardin en janvier 2019 et poursuite des animations jusqu'à la fin de l'année. <u>Cantepau</u> : mobilisation des habitants de février à avril 2019, début des animations en juin 2019. <u>Rayssac</u> : organisation d'une animation (expo photo) sur le jardin en juin 2019.</p>		
<p>Indicateurs de suivi : Nombre de personnes fréquentant chaque jardin. Production annuelle (quantités et espèces produites) sur les jardins.</p>		

FICHE ACTION 3 – PROGRAMMATION D'ATELIERS THEMATIQUES

Objectif : Éduquer, sensibiliser, informer les citoyens pour les inciter à une alimentation locale et créer du lien social		
Action n°3	Titre : Programmer des ateliers thématiques pour les Albigeois avec une fréquence régulière sur divers sujets (jardinage, greffe, verger, taille, cuisine, etc.)	
Budget prévisionnel : Investissement : / (valorisation d'infrastructures déjà existantes) Fonctionnement : / (dépenses de fonctionnement couvertes par les frais d'inscription)	Contexte : Le grand public cherche à s'alimenter et à consommer de façon plus responsable (part grandissante du bio, circuits courts...), tout en méconnaissant souvent les ressorts de la production et de la transformation agricoles. Ce projet cherche à soutenir cette dynamique responsable, en favorisant la mise en contact entre les particuliers et des professionnels du secteur, autour d'ateliers pratiques qui permettent l'apprentissage direct de techniques de production. Description de l'action : L'EPL du Tarn dispose d'infrastructures de production et de formateurs spécialistes des grands axes de la production alimentaire : horticulture, maraîchage, cuisine. Des ateliers seront organisés à destination du grand public, au rythme d'un atelier par mois, afin de favoriser la rencontre avec les professionnels et l'échange autour des techniques de production. Une information sera réalisée en amont via les circuits de communication des membres du CoPil afin de présenter l'initiative et de recueillir les inscriptions. Les ateliers seront proposés à un coût permettant d'amortir les moyens engagés (matières premières, temps des formateurs) tout en demeurant accessibles pour le grand public.	
Moyens humains : - <u>Années 1 et 2</u> : Fonlabour : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 12 jours : 1jour/atelier de préparation (contenus pédagogiques, achat des matériaux) ▪ 6 jours d'animation (1/2 journée par atelier) 		
Structure pilote : Fonlabour	Partenaires : Les membres du CoPil (diffusion du calendrier des ateliers)	Prestataires : /
Délais/calendrier : Juin 2019 : définition du calendrier et du contenu des ateliers Juillet-août 2019 : diffusion du programme auprès des particuliers Septembre 2019-Juin 2020 : déroulement des 12 ateliers annuels		
Indicateurs de suivi : Nombre de participants aux ateliers Nombre de demandes d'inscription		

FICHE ACTION 4 – VISITES PEDAGOGIQUES D'EXPLOITATIONS

Objectif : Éduquer, sensibiliser, informer les citoyens pour les inciter à une alimentation locale et créer du lien social		
Action n°4	Titre : Proposer des visites pédagogiques d'exploitations agricoles pour les scolaires	
Budget prévisionnel : Investissement : 1 500€ Fonctionnement : 1 500€	Contexte : L'agriculture et le métier d'agriculteur sont souvent méconnus par les nouvelles générations. Il est donc important de faire se rencontrer ces deux publics en proposant aux scolaires une offre de visite à la ferme : la vie à la ferme, le métier, les différentes productions (animales et végétales) qui sont à l'origine de leur alimentation (Les aliments « de la ferme à l'assiette »). Description de l'action : L'objectif est d'aboutir à un outil « clé en main » à disposition des écoles (et éventuellement des centres de loisirs) pour leur permettre d'organiser des visites d'exploitation (annuaire des producteurs avec leurs coordonnées, leur localisation, types de production, etc.). Pour des raisons pratiques et afin de limiter les temps de trajets, les agriculteurs concernés seront ceux de la communauté d'agglomération de l'Albigeois. L'action consistera donc à identifier les agriculteurs intéressés pour accueillir des enfants sur leur ferme, à les accompagner dans l'organisation de cet accueil (contenu des visites, activités, supports...) et à élaborer un document qui recense ces fermes proposant des visites. Pour cela, un courrier Ville/Chambre d'agriculture sera envoyé aux agriculteurs de la communauté d'agglomération pour les informer de la démarche et proposer à ceux qui sont intéressés une journée d'accompagnement/formation pour l'accueil à la ferme. La Chambre d'Agriculture réalisera des visites des fermes pour vérifier la possibilité pour chaque exploitation de recevoir des enfants (qualification du type agrément « Bienvenue à la Ferme »).	
Moyens humains : - <u>Années 1 et 2 :</u> Chambre agriculture : 5 jours + ½ journée par ferme visitée Partenaires : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville d'Albi, par service : Environnement : 3 jours Scolaire : 2 jours ▪ Producteurs locaux : 1 jour de formation/an + nb de visites 		
Structure(s) pilote(s) : Chambre d'agriculture du Tarn	Partenaires : Ville d'Albi (services Environnement et Scolaire) Producteurs locaux (communauté d'agglomération)	Prestataires : /
Délais/calendrier : Octobre 2019 : envoi du courrier Ville/Chambre d'agriculture aux agriculteurs de la Communauté d'agglomération pour les informer de la démarche. Janvier 2020 : organisation d'une journée de formation pour les agriculteurs intéressés. Mars-avril 2020 : visites des fermes par la Chambre d'agriculture. Rentrée 2020 : communication vers les écoles.		
Indicateurs de suivi : Nombre d'agriculteurs reçus en formation et proposant la visite de leur ferme Nombre de visites organisées. Nombre d'élèves concernés		

FICHE ACTION 5 – AIDE A L'INSTALLATION DE POTAGERS

Objectif : Éduquer, sensibiliser, informer les citoyens pour les inciter à une alimentation locale et créer du lien social		
Action n°5	Titre : Mettre en place une assistance mobile pour proposer une aide à l'installation de potagers aux particuliers	
Budget prévisionnel : Investissement : / Fonctionnement : / (dépenses de fonctionnement couvertes par le coût de la prestation)	Contexte : De nombreux particuliers, notamment les plus jeunes, souhaitent retrouver un lien direct avec la production maraîchère : pratique du woofing (accueil à la ferme de travailleurs volontaires bénévoles en échange du gîte et du couvert), intérêt pour la permaculture... Cette démarche passe aussi par l'installation de jardins potagers à domicile, mais les connaissances et les savoir-faire requis (choix des variétés, techniques de culture, arrosage, amendements...) sont souvent perdus.	
Moyens humains : Années 1 et 2 : Fonlabour, par prestation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ conseil : 2h visite + 2h conception (encadrant technique) ▪ implantation : variable suivant la commande (encadrant + ouvriers) 	Description de l'action : Le chantier d'insertion du CFPPA du Tarn dispose d'un encadrant technique diplômé en agriculture biologique et d'une équipe d'ouvriers agricoles. Il proposera aux habitants du territoire albigeois une prestation de conseil à domicile pour l'installation d'un jardin potager : étude du site prévu et de la commande, choix des variétés, choix des techniques et conseils pour l'entretien. Une prestation additionnelle comprendra l'implantation directe du potager (préparation du sol, mise en place des plants et de l'irrigation) par l'équipe du chantier. Toutes ces prestations seront proposées à un prix solidaire pour permettre leur accès à tous.	
Structure pilote : Fonlabour (Chantier d'insertion du Prestil)	Partenaires : Les membres du CoPil (diffusion de l'information)	Prestataires : /
Délais/calendrier : Août à septembre 2019 : définition de la grille tarifaire Fin 2019 au 1 ^{er} trimestre 2020 : communication autour de l'offre de prestation Avril 2020 : premières prestations		
Indicateurs de suivi : Nombre de demandes de prestation Nombre de prestations réalisées		

FICHE ACTION 6 – LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Objectif : Éduquer, sensibiliser, informer les citoyens pour les inciter à une alimentation locale et créer du lien social		
Action n°6	Titre : Mettre en place un programme de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles albigeoises	
Budget prévisionnel : Investissement : /	Contexte : La lutte contre le gaspillage alimentaire est un axe fort dans le développement des Projets Alimentaires Territoriaux. En tant que consommateurs et producteurs importants de déchets alimentaires, les restaurants scolaires représentent un enjeu majeur dans la lutte contre cette forme de gaspillage.	
Fonctionnement : Années 1 et 2 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 3 000€ (PTLGA) ▪ 2 600€ (animations tri sélectif CPIE), dont 1820€ subvention PNA ▪ 910 € (achat composteurs) 	Description de l'action : Un Plan Territorial de Lutte contre le Gaspillage Alimentaire (PTLGA) sera développé dans 3 écoles pilotes (la Curveillère, Mazicou, la Viscose) sur une année scolaire (2019/2020). Ce plan est décomposé en plusieurs phases : <ul style="list-style-type: none"> ▪ présentation de la démarche aux agents municipaux concernés (personnels des restaurants scolaires et de la cuisine centrale), sensibilisation à l'importance de lutter contre le gaspillage alimentaire, ▪ réalisation de diagnostics (quantitatifs et qualitatifs), ▪ définition de préconisations pour réduire le gaspillage, ▪ mise en place de campagne de sensibilisation auprès des enfants, ▪ formation des agents municipaux en charge du service dans les restaurants à la formulation de messages pédagogiques clairs, ▪ réalisation d'un bilan. Ce plan pourra être reconduit sur les autres écoles de la Ville si les résultats s'avéraient significatifs.	
Moyens humains : - <u>Années 1 et 2</u> : Ville d'Albi, par service : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Environnement : 20 jours ▪ Cuisine centrale : 5 jours ▪ Scolaire : 5 jours ▪ Communication : 1 jour Partenaires : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Communauté d'agglomération : 6,5 jours 	Cette action s'accompagnera également de la mise en place de composteurs dans toutes les écoles de la Ville (sauf contre-indications techniques). La communauté d'agglomération de l'Albigeois, dans le cadre de son programme pour l'économie circulaire, pourra fournir les composteurs et former le personnel des écoles à leur bonne utilisation. Le CPIE réalisera également des animations sur le tri des déchets dans l'ensemble des écoles albigeoises pour sensibiliser les enfants à l'importance du tri (notamment avec l'installation des composteurs).	
Structure(s) pilote(s) : Ville d'Albi (Environnement, Scolaire, Cuisine centrale)	Partenaires : Communauté d'agglomération	Prestataires : CPIE
Délais/calendrier : Janvier 2019 : lancement du programme. Octobre 2019 : bilan du programme.		
Indicateurs de suivi : Evolution des quantités de nourriture gaspillées. Nombre d'agents municipaux formés.		

FICHE ACTION 7 – CONCOURS DU MEILLEUR POTAGER

Objectif : Éduquer, sensibiliser, informer les citoyens pour les inciter à une alimentation locale et créer du lien social		
Action n°7	Titre : Organiser chaque année le concours du meilleur potager albigeois	
Budget prévisionnel : Investissement : / Fonctionnement : /	Contexte : chaque année se déroule le concours des maisons et des balcons fleuris auquel participent en moyenne une centaine d'Albigeois. Ce concours montre l'intérêt des participants pour la culture de leur jardin. Cependant cette activité de jardinage est principalement pratiquée par les habitants et évaluée à l'occasion du concours sous un angle esthétique et non potager. Cette action a pour objectif de raviver l'intérêt des Albigeois pour la mise en place chez eux de jardins esthétiques mais également nourriciers.	
Moyens humains : - <u>Année 1</u> : Ville d'Albi, par service : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Environnement : 5 jours ▪ Patrimoine végétal : 3 jours ▪ Communication : 2 jours Partenaires : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Chambre d'agriculture : 2 jours ▪ Lycée Fonlabour : 2 jours - <u>Année 2</u> : Ville d'Albi, par service : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Environnement : 2 jours ▪ Patrimoine végétal : 2 jours ▪ Communication : 2 jours Partenaires : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Chambre d'agriculture : 2 jours ▪ Lycée Fonlabour : 2 jours 	Description de l'action : Cette action aura pour objectif d'inciter les albigeois à la mise en œuvre d'un potager dans leur jardin. Pour cela, un cahier des charges sera rédigé avec les différents critères qui devront être respectés pour pouvoir s'inscrire au concours. Un dossier d'inscription sera également établi ainsi qu'une grille d'évaluation avec un certain nombre de critères de notation. Ces critères porteront à la fois sur l'esthétisme du potager mais également sur la production (variétés produites et quantités, respect de l'environnement, etc.). L'inscription des Albigeois pourra se faire directement auprès de la Ville (service à définir) en renvoyant le dossier d'inscription qui sera téléchargeable depuis le site internet de la Ville, tout comme le cahier des charges et la grille d'évaluation. Un jury sera constitué de différents services de la Ville et également de structures partenaires. Ce jury sera en charge, une fois par an (1 journée), de passer chez les participants et évaluer le potager de chacun. Le jury débattera à l'issue de cette journée de visite pour désigner les 3 gagnants qui se verront remettre un prix (à définir avec les partenaires du PAT). Afin de maintenir une dynamique autour de ce concours, les autres participants pourront également recevoir un petit lot de remerciement pour leur participation (graines de légumes, photo de leur jardin, etc.).	
Structure(s) pilote(s) : Ville (Patrimoine Végétal, Environnement, Communication)	Partenaires : Chambre Agriculture Fonlabour	Prestataires : /
Délais/calendrier : Fin 2019 au 1 ^{er} semestre 2020 : (élaboration des modalités de fonctionnement du concours, rédaction du cahier des charges et du dossier d'inscription, constitution du jury, choix des lots). Premier concours : été 2020		
Indicateurs de suivi : Nombre de participants au concours		

FICHE ACTIONS 8 – COMMUNICATION

Objectif : Relayer les actions de communication pour amplifier leur impact auprès de la population		
Actions n° 8, 9 et 10	Titres : diffuser les informations relatives via différents moyens de communication (facebook, revue municipale, newsletter) pour impacter le public le plus largement possible.	
Budget prévisionnel : Investissement : / Fonctionnement : /	<p>Contexte : De nombreuses actions du PAT ont pour objectif de sensibiliser les Albigeois à leur alimentation. Pour que ces actions soient efficaces, il est important de les relayer auprès du public via différents canaux afin de toucher le plus grand nombre de personnes, et des publics différents.</p> <p>Description de l'action : Plusieurs moyens de communication ont été recensés pour relayer les informations en lien avec le PAT auprès des Albigeois :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des articles seront régulièrement publiés dans la revue municipale qui paraît chaque mois (l'Albimag). Une rubrique sera consacrée au PAT afin de créer un rendez-vous mensuel pour les Albigeois en lien avec l'actualité et l'avancée du PAT (ateliers cuisine/jardinage, lancement nouveaux jardins comestibles, mise en place concours du meilleur potager, etc.) ; ▪ Une page facebook dédiée au PAT sera ensuite créée, lorsque suffisamment d'actions seront en place pour avoir un contenu significatif. Ces publications pourront être relayées sur le site et le facebook de la Ville, mais également par l'ensemble des partenaires du PAT. La page facebook du PAT pourra également servir de relais pour d'autres informations, autres que le PAT d'Albi, en lien avec les thématiques de l'agriculture et de l'alimentation ; ▪ Une newsletter sera également mise en place, uniquement lorsque cela semblera pertinent (suffisamment d'information à communiquer et de personnes à toucher) ; ▪ Enfin, une application est en cours de développement par la Ville : « Albi dans ma poche ». Cette application permettra à l'ensemble des Albigeois et visiteurs d'accéder à de nombreuses informations en lien avec la ville. Des informations relatives au PAT pourront être mises en ligne via cette application. <p>Afin de créer une identité au PAT lui permettant d'être facilement identifiable par les albigeois, un logo sera créé. Ce logo sera utilisé à chaque publication en lien avec le PAT. Pour créer ce logo, un concours libre sera organisé par l'ensemble des partenaires : chaque Albigeois souhaitant participer en proposant un logo en aura la possibilité. Pour cela, un cahier des charges sera rédigé pour établir clairement les attentes du COPIL pour ce logo ainsi que la période du concours. Le cahier des charges ainsi que le lancement du concours sera ensuite relayé par l'ensemble des partenaires. Le COPIL sera le jury qui décidera de plusieurs logos finalistes qui seront ensuite soumis au vote des Albigeois. Le logo remportant le plus de votes sera désigné lauréat du concours (il pourra éventuellement être retravaillé par le service Communication de la Ville pour une meilleure visibilité).</p>	
Moyens humains : - <u>Année 1</u> : Ville d'Albi, par service : ▪ Environnement : 5 jours ▪ Communication : 3 jours Partenaires : 1 jour - <u>Année 2</u> : Ville d'Albi, par service : ▪ Environnement : 5 jours ▪ Communication : 5 jours Partenaires : 1 jour	Partenaires : Les membres du CoPil (jury du concours logo et diffusion des informations en lien avec le PAT).	Prestataires : /
Structure(s) pilote(s) : Ville d'Albi (Services Environnement ; Communication)		
Délais/calendrier : 2 ^{ème} semestre 2019 : organisation du concours « Un logo pour le PAT » Fin 2019 : Mise en place d'une rubrique mensuelle dédiée au PAT dans l'Albimag Mise en place d'une page facebook : 2020 (si nécessaire) Mise en place de la newsletter : 2020 (si nécessaire)		
Indicateurs de suivi : Nombre de participants au concours du logo Nombres de personnes abonnées à la page facebook		

FICHE ACTIONS 9 – NOUVEAU MARCHÉ AU CASTELVIEL

Objectif : Développer et organiser l'offre agricole et alimentaire locales, poursuivre la structuration de filières		
Actions n°11 et 12		Titres : 11. Lancer un nouveau marché de producteurs sur la place du Castelvieu, 12. Organiser des marchés labellisés « Marchés de Producteurs de Pays »
Budget prévisionnel :	Contexte :	
Investissement : /	Plusieurs marchés de plein air se tiennent déjà à Albi chaque semaine et sur différents espaces de la ville. L'offre aux Albigeois en termes de marchés est donc déjà satisfaisante. Néanmoins, aucun de ces marchés ne présente de garanties pour le consommateur quant à la provenance des produits vendus.	
Fonctionnement : /	De plus, la place du Castelvieu accueillait autrefois un marché de gros et demi gros, jusque dans les années 1970. Ce marché a cessé suite à la création du MIN de Toulouse.	
Moyens humains :	Description de l'action :	
- <u>Année 1</u> : Ville d'Albi, par service : ▪ Environnement : 5 jours ▪ Domaine public : 3 jours	L'action consistera à remettre en place un marché sous le foirail de la place du Castelvieu pour redonner sa vocation historique à cet espace. Afin d'apporter une garantie aux consommateurs et diversifier l'offre en termes de marché de plein air, le marché sera labellisé « Marché de Producteurs de Pays », marque gérée par la Chambre d'Agriculture.	
Partenaires : ▪ Chambre d'agriculture : 5 jours ▪ Producteurs locaux : 1/2 journée/semaine (jour du marché) + évènements ponctuels	Cette marque apporte un certain nombre de garanties dont notamment la provenance des produits vendus sur le marché : ces derniers doivent obligatoirement être issus de la production de l'agriculteur (aucune revente n'est autorisée). Le cahier des charges de la marque implique également des garanties en termes de modes de production.	
- <u>Année 2</u> : Ville d'Albi, par service : ▪ Environnement : 5 jours ▪ Domaine public : 3 jours	Un règlement spécifique à ce marché sera rédigé afin d'établir les critères permettant aux producteurs d'obtenir un emplacement. Les principaux critères seront :	
Partenaires : ▪ Chambre d'agriculture : 7 jours ▪ Producteurs locaux : 1/2 journée/semaine (jour du marché) + évènements ponctuels	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Être producteur et ne vendre sur le marché que les produits issus de leur propre production (aucune revente), ▪ L'exploitation devra être située dans un rayon de 60km maximum du centre-ville d'Albi, ▪ Les producteurs devront adhérer à la marque « Marchés des Producteurs de pays ». 	
- Structure(s) pilote(s) : Ville d'Albi (Environnement, Domaine public)	Partenaires : Chambre d'agriculture Producteurs locaux	Prestataires : /
Délais/calendrier :		
Août 2018 : rédaction du règlement du marché. Septembre 2018 : sélection des premiers agriculteurs. Octobre 2018 : lancement du marché.		
Indicateurs de suivi :		
Nombre de producteurs sur le marché		

FICHE ACTION 10 – L'APPROVISIONNEMENT DE LA CUISINE CENTRALE

Objectif : Développer et organiser l'offre agricole et alimentaire locales, poursuivre la structuration de filières		
Action n°13		Titres : Élaborer un calendrier prévisionnel de production pour l'approvisionnement de la cuisine centrale
Budget prévisionnel : Investissement : / Fonctionnement : /	Contexte : Depuis début 2017, la Chambre d'agriculture du Tarn travaille aux côtés de la Cuisine centrale pour favoriser la relocalisation de ses approvisionnements. Des échanges ont régulièrement lieu avec le Directeur de la Cuisine centrale afin d'identifier les besoins dans le cadre des menus 100% locaux, mais également dans le cadre d'un approvisionnement plus régulier sur certains produits. Des mises en relation avec des agriculteurs, individuels ou déjà structurés, ainsi qu'avec des entreprises artisanales valorisant les productions agricoles locales ont été proposées à la Cuisine centrale et ont donné lieu à la signature de 13 conventions entre la Ville et des agriculteurs ou artisans locaux en avril 2018. En mai 2020, la nouvelle Cuisine centrale municipale, qui possédera sa propre légumerie, entrera en activité. Il est donc fondamental de rechercher dès à présent les productions locales de légumes et fruits qui pourront y être travaillées.	
Moyens humains : - <u>Année 1</u> : Ville d'Albi, par service : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cuisine centrale : 25 jours Partenaires : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Chambre d'agriculture : 7 jours ▪ Producteurs locaux : 1 jour - <u>Année 2</u> : Ville d'Albi, par service : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cuisine centrale : 25 jours Partenaires : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Chambre d'agriculture : 11 jours ▪ Producteurs locaux : 1 jour 	Description de l'action : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sourcing spécifique en fruits et légumes et structuration de la filière : <ul style="list-style-type: none"> - Échanges avec les responsables de la Cuisine centrale pour identifier ses besoins en fruits et légumes (produits, volumes, saisonnalité, fréquence...), - Planification de la demande (notamment volumes et saisonnalité), - Identification de producteurs capables de fournir (aujourd'hui ou à court terme), - Accompagnement à la structuration de cet approvisionnement : apport de connaissances techniques, plans d'assolement concertés... ▪ Mise en adéquation de la demande et de l'offre : <ul style="list-style-type: none"> - Travail avec le Directeur de la Cuisine centrale sur l'allotissement en fonction de l'offre disponible sur le territoire, - Relais de la publicité de l'offre auprès des producteurs locaux, - Appui aux agriculteurs pour répondre à l'appel d'offre afin que les lots ne soient pas infructueux 	
Structure(s) pilote(s) : Ville d'Albi (Cuisine centrale)	Partenaires : Chambre d'agriculture Producteurs locaux	Prestataires :
Délais/calendrier : 2018 : Sourcing et mise en adéquation offre/demande tous produits 2019 /2020 : Sourcing et mise en adéquation offre/demande spécifiquement pour les légumes et fruits, contribution à la mise en place de supports de communication		
Indicateurs de suivi : Nombre de producteurs locaux référencés / Volumes d'affaires générés (et évolution) Satisfaction convives / élus / citoyens		

FICHE ACTION 11 – APPUI A L'ELEVAGE LOCAL

Objectif : Développer et organiser l'offre agricole et alimentaire locales, poursuivre la structuration de filières		
Action n°14	Titres : Favoriser l'élevage local en facilitant les échanges éleveurs/artisans bouchers : création d'un annuaire bouchers/éleveurs et organisation de rencontres sous forme de « speed meeting »	
Budget prévisionnel :	Contexte :	
Investissement :	Il existe une forte demande de la part de la population pour avoir accès à des produits locaux de qualité.	
/	La première étude statistique de la Chambre d'agriculture présentée plus haut (page 10) ayant fait ressortir un manque de production maraîchère, il a été décidé de mettre en place des actions visant à favoriser le développement du maraîchage sur le territoire.	
Fonctionnement :	Cependant, la valorisation de l'élevage local n'en reste pas moins importante. De nombreuses personnes aujourd'hui souhaitent avoir accès à une viande locale répondant à certains critères (qualité du produit, conditions d'élevage, etc.). Cette action vient donc apporter un appui à l'élevage local.	
/		
Moyens humains :	Description de l'action :	
- <u>Année 1</u> :	Cette action aura pour objectif de favoriser les échanges entre les éleveurs et les artisans bouchers locaux, avec notamment :	
▪ Chambre d'agriculture : 6 jours	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'organisation de rencontres sous forme de « speed meeting », ▪ Et l'élaboration d'un annuaire d'élevage recensant les éleveurs, leurs productions et leurs coordonnées. Cet annuaire sera ensuite diffusé aux artisans bouchers qui auront ainsi une connaissance exhaustive des différents types de viande produites sur le territoire. 	
▪ Chambre de Métiers : 3 jours		
Partenaires : 1 à 2 journée(s) par an	Pour cela, les éleveurs du Tarn et les artisans bouchers de l'Albigeois seront informés de la démarche et seront conviés à une première rencontre.	
- <u>Année 2</u> :	A cette première rencontre, il leur sera proposé de s'inscrire à l'annuaire qui aura été construit en amont par la Chambre de Métiers et la Chambre d'Agriculture. Cette inscription permettra :	
▪ Chambre d'agriculture : 6 jours	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aux éleveurs d'indiquer leur choix de figurer sur l'annuaire, ▪ Aux artisans bouchers de signifier s'ils souhaitent faire partie de la liste de diffusion pour recevoir l'annuaire une fois celui-ci finalisé à l'issue de cette première rencontre. 	
▪ Chambre de Métiers : 3 jours		
Partenaires : 1 à 2 journée(s) par an	D'autres rencontres pourront par la suite être organisées afin de maintenir les échanges entre éleveurs et artisans bouchers, en fonction des besoins identifiés, et également permettre une actualisation de l'annuaire.	
- Structure(s) pilote(s) :	Partenaires :	Prestataires :
Chambre de Métiers	Éleveurs et artisans bouchers locaux	/
Chambre d'agriculture	Membres du COPIL (diffusion du calendrier des rencontres). Ville d'Albi (aide à la coordination)	
Délais/calendrier :		
1 ^{er} trimestre 2020 : élaboration de la trame de l'annuaire		
2 nd semestre 2020 : organisation de la première rencontre		
Fin 2020 : diffusion de l'annuaire		
Indicateurs de suivi :		
Nombre de participants aux rencontres		
Nombre d'inscrits pour figurer dans l'annuaire + nombre d'inscrits sur la liste de diffusion		

FICHE ACTION 12 – DEVELOPPEMENT D'UNE PLATEFORME D'ACHAT

Objectif : Développer et organiser l'offre agricole et alimentaire locales, poursuivre la structuration de filières		
Action n°15		Titres : Réfléchir à la mise en place d'une plateforme qui servirait de centrale locale d'achat, ou association avec une structure existante
Budget prévisionnel : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Investissement : 200 000€ (pour une plateforme physique) ▪ Fonctionnement : 3 salariés à temps plein 	Contexte : La demande croissante en produits locaux oblige certaines structures à travailler sur leur approvisionnement (restaurateurs, GMS, restauration collective et d'entreprise, etc.). Ces structures ont parfois du mal à s'approvisionner en local car elles ont besoin de grandes quantités de produits. Elles ne savent pas toujours à qui s'adresser pour trouver les produits dont elles ont besoin et dans les quantités nécessaires. Description de l'action : La mise en place d'une plateforme, numérique ou non, pourrait être une réponse à cette problématique. Cette plateforme recenserait les producteurs locaux, ainsi que leurs types de production et les quantités qu'ils peuvent fournir. Les structures pourraient alors consulter l'offre disponible et acheter ce dont elles ont besoin via cette plateforme.	
Moyens humains : <i>A définir si développement d'une structure similaire dans le Tarn</i>	Afin d'identifier les freins et leviers possibles dans la mise en œuvre d'un tel dispositif, le CoPil a convié le responsable commercial de la plateforme locale d'achat « Produit sur son 31 » afin d'avoir une présentation du fonctionnement d'une telle structure : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les agriculteurs souhaitant toucher ce potentiel de clientèle et vendre leur marchandise via la plateforme doit adhérer à l'association de « Produit sur son 31 », ▪ Les clients passent commande auprès de la plateforme qui achète la marchandise auprès des producteurs en appliquant une marge, ▪ Les producteurs livrent la marchandise à la plateforme qui réceptionne, centralise et conditionne les commandes, ▪ La plateforme livre ensuite les clients. Ce système permet aux clients de s'approvisionner facilement en produits locaux (un seul interlocuteur/une seule commande), et offre un débouché supplémentaire aux producteurs. A ce jour, un projet de développement de cette plateforme sur le Tarn est à l'étude. Le CoPil juge plus pertinent de s'associer à ce nouveau projet plutôt que créer une seconde plateforme. Cette action est donc mise en suspens en attendant le développement de « Produit sur son 31 » sur le Tarn et de pouvoir étudier les partenariats possibles. « Produit sur son 31 » sera recontacté prochainement pour suivre l'avancée du projet.	
- Structure(s) pilote(s) : Chambre d'agriculture	Partenaires : Ville d'Albi Producteurs locaux	Prestataires : /
Délais/calendrier : Fin 2019 : reprise de contact avec « Produit sur son 31 »		
Indicateurs de suivi : Mise en place d'une plateforme sur le Tarn Nombre d'utilisateurs		

FICHE ACTIONS 13 – FACILITER LES ACHATS DE PRODUITS LOCAUX

Objectifs : - Développer et organiser l'offre agricole et alimentaire locales, poursuivre la structuration de filières. - Identifier la production locale, identifier les flux de commercialisation et connaître les besoins pour un panel de produits sélectionnés		
Actions n°16 et 24		Titres : 16. Multiplier les points de livraison de paniers de fruits et légumes frais (à l'image des AMAP), sur les aires de covoiturage par exemple. 24. Faire l'inventaire de tous les magasins proposant une large gamme de produits locaux
Budget prévisionnel : Investissement : /	Contexte : Il existe de nombreux modes de commercialisation de produits locaux (vente directe à la ferme, magasins spécialisés, AMAP, etc.) mais ceux-ci ne sont pas toujours bien connus par le grand public. Un premier document avait été réalisé par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois à l'occasion de l'événement « Fermes en ville ». Ce document répertorie de nombreuses adresses où les consommateurs peuvent s'approvisionner en produits locaux (les marchés, les magasins de producteurs, les AMAP, les lieux de vente à la ferme, etc.)	
Fonctionnement : /	Description de l'action : Avant de multiplier les points de livraison de produits frais et locaux sur le territoire albigeois (action 16), le premier document réalisé par la Communauté d'Agglomération sera repris et si besoin actualisé. Ceci permettra d'avoir l'inventaire actualisé de tous les magasins de produits locaux (action 23), et plus largement des bonnes adresses pour s'approvisionner en produits locaux. Ce document reprendra tous les points où il sera possible de s'approvisionner en produits locaux. Il sera diffusé largement via différents canaux (site internet des partenaires du PAT, pages facebook, etc) afin de le valoriser et assurer qu'il soit fourni à un large public. Un envoi postal via l'Albimag pourra également être envisagé.	
Moyens humains : - <u>Année 1 :</u> Ville d'Albi, par service : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Environnement : 5 jours ▪ Communication : 2 jours Partenaires : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Chambre d'agriculture : 5 jours ▪ Communauté d'agglomération : 5 jours - <u>Année 2 :</u> Ville d'Albi, par service : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Environnement : 2 jours ▪ Communication : 1 jour Partenaires : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Chambre d'agriculture : 1 jour ▪ Communauté d'agglomération : 1 jour 	Après diffusion de ce document (et éventuellement enquête auprès des consommateurs) et si la demande se faisait sentir, il sera envisagé de créer de nouveaux points de livraisons en produits locaux (sur les aires de covoiturage par exemple).	
Structure(s) pilote(s) : Ville (service Environnement, communication)	Partenaires : Communauté d'agglomération et Chambre d'agriculture (actualisation du document existant) Membres du CoPil (diffusion du document finalisé)	Prestataires : /
Délais/calendrier : Fin 2019 au 1 ^{er} trimestre 2020 : actualisation du document de la Communauté d'Agglomération. Avril 2020 : diffusion du document actualisé.		
Indicateurs de suivi : Nombre de téléchargements du document Nombre d'envois postaux du document		

FICHE ACTION 14 – MISE EN PLACE D’UN ATELIER DE TRANSFORMATION

Objectif : Développer et organiser l'offre agricole et alimentaire locales, poursuivre la structuration de filières		
Action n°17		Titre : Développer un atelier de transformation commun pour permettre aux producteurs de transformer leurs productions
Budget Prévisionnel : Investissement : 6000€ dont : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 3000€ audit et travaux de mise aux normes ▪ 3000€ achat de fournitures Fonctionnement : / (Dépenses couvertes par la vente des produits et les recettes de prestation)	Contexte : La transformation représente un enjeu important pour les producteurs du territoire. Elle permet de limiter les pertes, de diversifier la gamme des produits proposés et de mieux les valoriser. Cependant, elle implique des investissements importants en termes humains (respect des normes) et matériels (coût des outils de transformation) qui découragent les producteurs. Description de l'action : Dans le cadre de son activité maraîchère, le chantier d'insertion du CFPPA du Tarn travaille à la mise en place d'une unité de transformation de fruits et légumes sur le site du Prestil. Un local a été identifié, sa mise aux normes est en cours et du matériel d'occasion a été acheté. Il permettra de réaliser des opérations élémentaires de nettoyage, cuisson et conditionnement et d'accéder à des marchés spécifiques comme la restauration collective. Dès le déploiement de cet outil, le chantier d'insertion veillera à le proposer aux producteurs locaux intéressés, par le biais de prestations proposées à un prix solidaire. Une communication sera réalisée en ce sens auprès des producteurs identifiés par la Chambre d'Agriculture.	
Moyens humains : - <u>Années 1 et 2 :</u> Fonlabour : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 40 jours/an (conception, encadrement et animation de l'atelier) 	Partenaires : Chambre d'Agriculture (diffusion de l'information aux agriculteurs locaux)	Prestataires : /
Structure pilote : Fonlabour (chantier d'insertion du Prestil)		
Délais/calendrier : Février à octobre 2019 : mise en place de l'atelier Septembre et octobre 2019 : diffusion de l'information aux producteurs Novembre 2019 : mise en service		
Indicateurs de suivi : Nombre de producteurs utilisant l'atelier Volume de produits transformés (productions externes au chantier d'insertion).		

FICHE ACTIONS 15 – DEVELOPPEMENT DE L’OFFRE ALIMENTAIRE LOCALE A PARTIR DE L’INSERTION PROFESSIONNELLE

Objectif : Développer et organiser l’offre agricole et alimentaire locales, poursuivre la structuration de filières		
Action n°18	Titre : Développer la production maraîchère locale et les activités associées à partir d’une démarche coordonnée des structures d’insertion professionnelle	
Budget prévisionnel : Investissement : 154 000€ Fonctionnement : Année 1 : 202 000€ Année 2 : 202 000€	Contexte : Cette action s’inscrit dans un double contexte d’agriculture urbaine et d’économie sociale et solidaire. D’une part, la Cuisine centrale de la Ville est constamment en recherche de nouveaux producteurs locaux pour s’approvisionner et préparer ses 3500 repas par jour. Dans ce cadre, elle travaille d’ores et déjà avec l’Association d’Education Populaire La Landelle qui dispose d’un chantier d’insertion professionnelle en maraîchage biologique à Palleville. Les deux structures se sont attachées à coordonner les besoins de la Cuisine avec la planification des cultures de La Landelle. De plus, la Ville d’Albi, avec le développement de son intervention sur le secteur de Canavières et le rachat de foncier, dispose aujourd’hui de terrains propices à l’installation de nouvelles exploitations agricoles. D’autre part, le nombre de bénéficiaires du RSA demandeurs d’emploi dans le Tarn (9 400 personnes en 2019), ainsi que le nombre important de candidatures reçues par les chantiers d’insertion déjà présents sur la Ville (Regain et Fonlabour) montrent la pertinence de développer ce type de structure. La présence sur le territoire albigeois du quartier de Cantepau, 6 ^{ème} quartier le plus pauvre de France avec un revenu annuel médian de 4 500€, vient également appuyer cette nécessité d’accompagner les personnes dans une démarche d’insertion socioprofessionnelle.	
Moyens humains : - <u>Année 1 :</u> Ville d’Albi, par service : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Environnement : 30 jours ▪ Patrimoine Végétal : 20 jours ▪ Cuisine centrale : 15 jours Partenaires : <ul style="list-style-type: none"> ▪ AEP LA Landelle : 6,65 ETP ▪ Fonlabour : 15 jours ▪ Regain : 10 jours - <u>Année 2 :</u> Ville d’Albi, par service : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Environnement : 30 jours ▪ Patrimoine Végétal : 20 jours ▪ Cuisine centrale : 15 jours Partenaires : <ul style="list-style-type: none"> ▪ AEP LA Landelle : 6,65 ETP ▪ Fonlabour : 15 jours ▪ Regain : 10 jours 	Description de l’action : L’action porte sur le développement de l’offre alimentaire locale en s’appuyant sur les structures locales d’insertion professionnelle, permettant ainsi de répondre à la double problématique de manque de productions maraîchères locales et de besoin d’accompagnement de personnes en situation d’insertion professionnelle : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un nouveau chantier d’insertion en maraîchage sera développé sur les terrains de la Ville, avec l’installation de La Landelle sur la zone de Canavières. Il s’agira de créer une nouvelle antenne du chantier d’insertion de Palleville sur Albi, permettant l’accueil d’une douzaine de personnes chaque année. Le principal débouché de ce nouveau chantier sera constitué par la Cuisine centrale, permettant ainsi à la fois de fournir la Ville en produits locaux et d’assurer la rentabilité économique du projet. Les surplus de production seront écoulés de différentes manières (vente sur place, marché du Castelveil, etc.). Le lycée Fonlabour pourra proposer des modules de formation aux personnes travaillant sur le nouveau chantier. ▪ La Ville d’Albi fera appel à l’Association intermédiaire Regain Plus pour la préparation de ses légumes après la construction de la nouvelle Cuisine centrale qui disposera d’une légumerie. Ainsi, l’association mettra à disposition le personnel nécessaire à la préparation des légumes à savoir deux personnes à raison de 5 heures par jour et 3 jours par semaine. Un service de livraison de la production depuis les trois chantiers d’insertion vers la Cuisine centrale pourrait également être développé si cela s’avérait nécessaire. ▪ Les trois chantiers d’insertion albigeois (La Landelle, Fonlabour et Regain) pourront accéder à une place mutualisée sur le marché du Castelveil afin de permettre l’acquisition de compétences commerciales et de favoriser les échanges entre les personnes de chaque chantier et la clientèle. Un magasin de vente directe commun aux trois structures pourrait également être mis en place si cela s’avérait pertinent. ▪ Enfin, dans son programme de développement des jardins potagers en ville (voir action 2 du PAT – fiche action 2 page 18), la Ville envisage de former un agent du service Patrimoine Végétal pour être animateur de certains espaces auprès des Albigeois. Des formations en animation pourront être proposées aux personnes en insertion pour leur permettre d’acquérir les compétences nécessaires pour animer les jardins partagés de la Ville. Cette dernière pourra ensuite confier l’animation de certains potagers à ces personnes formées. La mise en place de ces éléments permettra de développer une synergie entre les trois structures d’insertion d’Albi (et entre elles et la Ville), assurant ainsi une complémentarité qui favorisera la réussite de l’insertion socioprofessionnelle des personnes. Ces dernières auront en effet l’occasion de développer de nombreuses compétences (maraîchage, préparation des produits, vente et relationnel, gestion d’un stand) et savoirs- être (savoir travailler en équipe, respect des horaires et des règles, etc.) et auront accès à la formation. L’objectif est d’aboutir à la mise en place d’un projet d’économie sociale et solidaire au travers de l’agriculture urbaine, répondant ainsi aux besoins en produits locaux (pour la Ville et les Albigeois), et à la nécessité d’accompagner certaines personnes dans leur démarche de retour vers le monde professionnel.	
Structures pilotes : Ville d’Albi (Environnement, Patrimoine végétal, Cuisine centrale)	Partenaires : AEP La Landelle Fonlabour (chantier d’insertion) – ASSIET Regain	Prestataires : /
Délais/Calendrier : 2 nd semestre 2019 et 1 ^{er} trimestre 2020 : développement du nouveau jardin d’insertion à Canavières 2020 : début de la production, premières formations et participation au marché du Castelveil.		
Indicateurs de suivi : Nombre de personnes en insertion sur le nouveau chantier et quantités produites Nombres de personnes accueillies en formation par Fonlabour Nombre de personnes réinsérées		

FICHE ACTIONS 16 – DEVELOPPEMENT DU MARAICHAGE

<p>Objectif : Installer des maraîchers sur des structures économiques viables et vivables afin de satisfaire l'alimentation de proximité quel que soit le circuit de distribution (direct ou indirect)</p>		
<p>Actions n°19, 20 et 21</p>	<p>Titres :</p> <p>19. Mettre en place une convention tripartite entre la Ville d'Albi, la Chambre d'Agriculture et le lycée Fonlabour pour le suivi des installations de maraîchers sur les terrains de la Ville : analyse des candidatures, sélection des candidats, proposition de formation, suivi.</p> <p>20. Élaborer un dossier de candidature commun pour l'ensemble des porteurs de projets en maraîchage.</p> <p>21. Mettre en place une commission de suivi pour la sélection des maraîchers et le suivi des projets agricoles développés.</p>	
<p>Budget prévisionnel :</p> <p>Investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rachat foncier : 300 000€ sur 6 ans ▪ Débroussaillage : 10 000€/an ▪ Aménagement des parcelles (électricité, forage) : 15 000€/an <p>Fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 agent municipal à temps complet pour le rachat des terrains (service Action Foncière) 	<p>Contexte :</p> <p>Le secteur de Canavières est une ancienne zone maraîchère de 73 ha située dans une boucle du Tarn. Inscrite en zone inondable, le développement de constructions et d'installations illégales au détriment de la valorisation de cet espace naturel et agricole a déclenché l'intervention de la collectivité. La ville d'Albi a pris l'initiative de la création d'une ZAD (zone d'aménagement différé) lui permettant d'acquérir par préemption les terrains mis en vente.</p> <p>L'objectif poursuivi par la Ville est de racheter des parcelles agricoles afin d'y installer des maraîchers en recherche de foncier, et ainsi redonner sa vocation historique à ce secteur tout en permettant le développement d'une agriculture de proximité.</p> <p>De plus, la première étude statistique réalisée par la Chambre d'agriculture (voir page 10) semble indiquer un déficit en production de fruits et légumes sur le territoire, confirmant ainsi la logique de permettre le développement du maraîchage.</p>	
<p>Moyens humains :</p> <p>- <u>Année 1</u> :</p> <p>Ville d'Albi, par service :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Environnement : 45 jours ▪ Patrimoine Végétal : 35 jours <p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Chambre d'agriculture : 5 jours ▪ Fonlabour : 5 jours <p>- <u>Année 2</u> :</p> <p>Ville d'Albi, par service :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Environnement : 60 jours ▪ Patrimoine Végétal : 50 jours <p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Chambre d'agriculture : 5 jours ▪ Fonlabour : 5 jours 	<p>Description de l'action :</p> <p>Suite à la réception de très nombreuses candidatures pour l'attribution de parcelles agricoles, la Ville, ne disposant par des compétences nécessaires à la sélection des candidats, a fait appel au lycée agricole Fonlabour ainsi qu'à la Chambre d'agriculture pour l'accompagner dans ce projet.</p> <p>L'objectif de ces actions est de sélectionner des porteurs de projets en maraîchage qui disposent des compétences nécessaires au développement d'une exploitation agricole professionnelle et économiquement viable.</p> <p>Ces actions consisteront donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En la signature d'une convention entre la Ville, la Chambre d'agriculture et le lycée Fonlabour pour fixer les modalités de fonctionnement d'une commission composée des trois structures et qui aura en charge l'étude des candidatures reçues, ▪ En l'élaboration d'un dossier de candidature qui devra être rempli par toutes personnes qui souhaitent obtenir un terrain, ▪ En la mise en place de la commission (constitution et modalités d'organisation) qui étudiera les candidatures et recevra les candidats si besoin. La commission aura également en charge le suivi des candidats installés. 	
<p>Structure(s) pilote(s) :</p> <p>Ville (Environnement, Patrimoine Végétal, Action Foncière)</p>	<p>Partenaires :</p> <p>Chambre agriculture Fonlabour</p>	<p>Prestataires :</p> <p>/</p>
<p>Délais/calendrier :</p> <p>1er trimestre 2018 : rédaction et signature de la convention, élaboration du dossier de candidature.</p> <p>2nd semestre 2018 : constitution de la commission (et organisation des premières commissions).</p> <p>2019 et 2020 : installation de nouveaux maraîchers.</p>		
<p>Indicateurs de suivi :</p> <p>Nombre de maraîchers installés Suivi des quantités de production</p>		

FICHE ACTION 17 – ENQUETE AUPRES DES MARAICHERS ET FRUITIERS DU TARN

Objectif : Identifier la production locale, identifier les flux de commercialisation et connaître les besoins pour un panel de produits sélectionnés		
Action n°22	Titre : Lancer une enquête auprès des maraîchers et fruitiers du Tarn afin de savoir ce qui est produit et dans quelles quantités	
Budget prévisionnel : Investissement : / Fonctionnement : /	Contexte : Le département du Tarn dispose d'une agriculture diversifiée où l'on peut retrouver bon nombre de productions. Ces dernières années ont vu le développement des projets en circuits courts et notamment en maraîchage. La Ville d'Albi souhaite mesurer l'offre en légumes et fruits produits sur le Tarn et les flux de commercialisation, afin de mesurer le niveau d'autosuffisance de ces produits et d'en augmenter la production dans le cas où le territoire serait déficitaire.	
Moyens humains : - <u>Année 1</u> : ▪ Chambre d'agriculture : 2 jours Partenaires : ▪ Ville d'Albi : 1 jour - <u>Année 2</u> : ▪ Chambre d'agriculture : 10 jours Partenaires : ▪ Ville d'Albi : 1 jour	Description : De plus, la première enquête de la Chambre d'Agriculture semble indiquer un déficit en production de fruits et légumes (voir page 10). La réalisation de cette enquête permettra d'avoir des données plus précises. La Chambre d'agriculture, en concertation avec la Ville d'Albi, élaborera un questionnaire d'enquête qui aura pour objet de connaître la production locale en légumes et fruits et leurs modes de distribution. Le choix se portera sur les légumes et fruits les plus consommés en France et cultivables dans le département du Tarn. Ce questionnaire sera envoyé aux producteurs de légumes et fruits du Tarn identifiés par la Chambre d'agriculture. Les éléments obtenus seront analysés et croisés avec les données sur la consommation recueillies par ailleurs de manière à calculer le taux actuel d'autosuffisance pour les différents produits listés et de déterminer les produits manquants. Cela permettra de cibler les actions à mener pour améliorer l'offre alimentaire sur Albi.	
- Structure(s) pilote(s) : Chambre d'Agriculture	Partenaires : Ville d'Albi	Prestataires :
Délais/calendrier : Dernier trimestre 2018 : rédaction et envoi de l'enquête, relance en février 2019 selon les retours Juillet/août 2019 : traitement et analyse de l'enquête Décembre 2019 : présentation des résultats, lors d'un comité de pilotage du PAT		
Indicateurs de suivi : Nombre d'enquêtes remplies Analyse des résultats des enquêtes		

FICHE ACTION 18 – ENQUETE SUR LES MARCHES DE PLEIN AIR

<p>Objectif : Identifier la production locale, identifier les flux de commercialisation et connaître les besoins pour un panel de produits sélectionnés</p>		
<p>Action n°23</p>	<p>Titres : Réaliser une enquête avec le service « Commerces Marchés » de la Ville pour savoir ce qui est distribué sur les marchés albigeois et d'où viennent les produits</p>	
<p>Budget prévisionnel :</p> <p>Investissement : /</p> <p>Fonctionnement : /</p>	<p>Contexte : De nombreux marchés de plein air se tiennent chaque semaine sur Albi. A ce jour, il est difficile de savoir ce qui est distribué sur ces marchés, notamment en termes de produits locaux.</p> <p>Description de l'action : Le service Domaine Public de la Ville dispose du listing et des coordonnées de l'ensemble des commerçants présents sur les marchés de la Ville. L'action consistera donc à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ identifier les marchandises de chaque commerçant, ▪ différencier les commerçants/revendeurs des producteurs, ▪ localiser l'exploitation/la structure de chaque commerçant. <p>La Chambre d'agriculture pourra apporter son aide pour la qualification de certains commerçants (savoir si le commerçant est producteur ou non, quelle est sa production, etc.).</p> <p>La Chambre d'Agriculture accueillera prochainement un(e) stagiaire qui aura pour mission d'identifier s'il reste de place sur les marchés de plein vent du Tarn pour les produits fermiers du département (étude de l'adéquation entre l'offre et la demande). Ce(tte) stagiaire pourra être en partie mis à disposition de la Ville afin de prendre en compte dans cette étude les marchés de plein vent albigeois.</p> <p>Une carte sera ensuite élaborée à l'aide de ces données. Il s'agira notamment de localiser l'exploitation de chaque commerçant présent sur les marchés et de permettre une différenciation des commerçants et des producteurs. Une liste des produits alimentaires vendus par les producteurs locaux sera ensuite établie.</p> <p>L'objectif de cette enquête est de connaître les produits locaux actuellement disponibles sur les marchés d'Albi. L'étude réalisée en parallèle par la Chambre d'Agriculture permettra de savoir si la commercialisation de produits fermiers Tarnais est toujours possible sur les marchés du Tarn.</p>	
<p>Moyens humains :</p> <p>- <u>Année 1 :</u> Ville d'Albi, par service :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Environnement : 5 jours ▪ Domaine public : 5 jours <p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Chambre d'agriculture : 1 jour (+stage 6 mois) <p>- <u>Année 2 :</u> Ville d'Albi, par service :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Environnement : 2,5 jours <p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Chambre d'agriculture : 1 jour 	<p>Partenaires : Chambre d'agriculture</p>	<p>Prestataires : /</p>
<p>- Structure(s) pilote(s) : Ville d'Albi (Environnement, Domaine Public)</p>		
<p>Délais/calendrier : Juin 2019 : stage Chambre d'agriculture 1^{er} trimestre 2020 : Listing des commerçants, de leurs marchandises, de leur provenance géographique. Avril-mai 2020 : réalisation de la carte</p>		
<p>Indicateurs de suivi : Nombre de producteurs par rapport au nombre total de commerçants. Listes des produits locaux distribués sur les marchés.</p>		

FICHE ACTION 19 – VEILLE TERRITORIALE

Objectif : Identifier la production locale, identifier les flux de commercialisation et connaître les besoins pour un panel de produits sélectionnés		
Action n°25		Titres : Réaliser une veille territoriale pour prendre connaissance des études déjà réalisées
Budget prévisionnel :	Contexte :	
Investissement :	De nombreuses actions en lien avec l'agriculture et l'alimentation durables sont développées sur le territoire.	
/	Des PAT ont notamment été mis en place et récemment labellisés par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (le PAT du pôle territorial Albigeois Bastides par exemple).	
Fonctionnement :	Ces actions sont autant de potentialités d'évolution et de source d'inspiration possibles pour le PAT de l'Albigeois. Il est donc important d'en prendre connaissance.	
/		
Moyens humains :	Description de l'action :	
- <u>Année 1</u> :	Une veille territoriale sera régulièrement réalisée pour avoir une connaissance de ce qui est développé sur le territoire Albigeois et plus largement.	
Ville d'Albi, par service :		
▪ Environnement : 3 jours		
Partenaires : 1 jour	L'objectif est de pouvoir créer de nouveaux partenariats, ou mettre en place de nouvelles actions que le CoPil n'aurait pas envisagé lors de la rédaction de ce premier plan d'actions.	
- <u>Année 2</u> :		
Ville d'Albi, par service :		
▪ Environnement : 3 jours		
Partenaires : 1 jour		
- Structure(s) pilote(s) :	Partenaires :	Prestataires :
Ville d'Albi	Les membres du COPIL	/
Délais/calendrier :		
2018/2019/2020		
Indicateurs de suivi :		
Nouveaux partenariats éventuels créés		
Nouvelles actions recensées et mises en place		

		2018												2019												2020											
		F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	
Définition des objectifs du PAT		[Shaded]																																			
Définition du plan d'actions		[Shaded]																																			
N°	Etapes																																				
1	Création jeux pédagogiques	[Shaded]																																			
	Formation agents	[Shaded]																																			
	Animations avec les enfants	[Shaded]																																			
2	Lapanouse : -Information des habitants -Aménagement jardin -Animations	[Shaded]																																			
	Cantepau : -Information des habitants -Aménagement jardin -Animations	[Shaded]																																			
	Rayssac : -Animation (expo photo)	[Shaded]																																			
3	Définition calendrier et contenu des ateliers	[Shaded]																																			
	Diffusion du programme	[Shaded]																																			
	Déroulement des ateliers	[Shaded]																																			
4	Information agriculteurs	[Shaded]																																			
	Formation agriculteurs	[Shaded]																																			
	Contrôle des fermes	[Shaded]																																			
	Création de l'annuaire des fermes pédagogiques	[Shaded]																																			
	Diffusion aux écoles	[Shaded]																																			
5	Définition grille tarifaire	[Shaded]																																			
	Communication de l'offre	[Shaded]																																			
	Premières prestations	[Shaded]																																			
6	Lancement du programme	[Shaded]																																			
	Animations dans les écoles	[Shaded]																																			
	Bilan	[Shaded]																																			
7	Définition modalités de participation au concours	[Shaded]																																			
	Communication grand public et inscriptions	[Shaded]																																			
	Organisation 1 ^{er} concours	[Shaded]																																			
8 9 10	Concours logo PAT	[Shaded]																																			
	Nouvelle rubrique Albimag	[Shaded]																																			
	Lancement page facebook	[Shaded]																																			
	Lancement Newsletter	[Shaded]																																			
11 et 12	Rédaction cahier des charges du marché	[Shaded]																																			
	Sélection producteurs	[Shaded]																																			
	Lancement du marché	[Shaded]																																			
13	Approvisionnement Cuisine centrale	[Shaded]																																			
14	Création trame de l'annuaire	[Shaded]																																			
	Organisation 1 ^{er} rencontre	[Shaded]																																			
	Finalisation de l'annuaire et diffusion	[Shaded]																																			
15	Reprise contact « produit sur son 31 »	[Shaded]																																			
16 et 24	Inventaire lieux d'approvisionnement en produits locaux	[Shaded]																																			
	Diffusion grand public	[Shaded]																																			

2017

VILLE D'ALBI DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE ET D'UNE ALIMENTATION DE PROXIMITE

Appel à projets du Programme National pour
l'Alimentation

PRESENTATION

Depuis 2014, face aux enjeux de développement durable, la Ville s'est engagée dans une réflexion sur l'autosuffisance alimentaire du territoire. Cette démarche a mené la collectivité à conduire une politique visant à valoriser une agriculture et une alimentation de proximité.

Pour ce faire, la Ville a développé **trois principaux axes de travail** :

- La sensibilisation des habitants en multipliant les jardins potagers en ville,
- L'acquisition de foncier en vue d'installer des maraîchers et promouvoir une agriculture urbaine,
- Le rassemblement des acteurs du territoire afin d'impulser une démarche partenariale et *in fine* parvenir à la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial.

C'est dans ce contexte que la Ville et ses partenaires ont conduit de nombreuses actions dont notamment :

- La multiplication des jardins comestibles sur les espaces publics. Les premiers ont été mis en place dès 2009 par le service Patrimoine Végétal. Aujourd'hui plus d'une vingtaine de stations potagères sont réparties sur l'ensemble de la ville. Certaines sont gérées par la Ville, d'autres par les Incroyables Comestibles Albigeois.
- La mise en place de « balades comestibles » qui relient l'ensemble de ces espaces potagers et qui permettent aux Albigeois et visiteurs de cueillir gratuitement fruits et légumes tout en découvrant la ville,
- La création d'une signalétique dans ces jardins potagers pour permettre aux personnes d'identifier le moment le plus adapté pour la cueillette,
- L'installation de jardins pédagogiques dans de nombreuses écoles albigeoises afin de sensibiliser les enfants dès leur plus jeune âge,
- L'instauration d'une Zone d'Aménagement Différé de 73ha en vue de préempter les terrains et permettre l'installation de maraîchers,
- Le développement de l'approvisionnement local de la cuisine centrale qui travaille aujourd'hui avec de nombreux producteurs locaux. La cuisine propose depuis la rentrée scolaire un repas par mois 100% local à tous ses bénéficiaires que sont les restaurants scolaires, les crèches, les centres de loisirs et les bénéficiaires du service de portage de repas à domicile (personnes âgées et restaurant social l'Entr'aide qui vient en aide aux plus démunis),
- L'acquisition d'une éplucheuse par la cuisine centrale pour permettre la préparation de produits frais et locaux en grande quantité.

Au travers de ces multiples actions, la Ville a créé un contexte favorable au développement d'autres initiatives privées tel que le projet Urba Terra mené sur la propriété de la fondation Saint Martin par un collectif (l'association Les Cols Verts, la coordination nationale des Incroyables Comestibles et l'Université Populaire de Permaculture) et qui vise à développer une ferme urbaine sur l'Albigeois.

La structuration de cette démarche s'est avérée nécessaire pour s'inscrire dans une dynamique d'ancrage territorial qui soit partagée par l'ensemble des acteurs.

Pour cela, la Ville a impulsé cette année **la constitution d'un comité de pilotage** composé des différents services municipaux (Cuisine centrale, Patrimoine Végétal et Environnement), des chambres consulaires (Chambre d'Agriculture, CCI, Chambre des Métiers), de l'Agence Régionale de Santé, des établissements d'enseignement supérieur (Ecole des Mines et Université Jean-François Champollion), du lycée agricole Fonlabour, d'associations de citoyens (Incroyables Comestibles : délégation nationale et antenne locale), de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, de la SAFER Occitanie et de la fondation Saint Martin.

Ce comité a pour mission de structurer la démarche et de lui apporter une dimension nouvelle avec des expertises dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation mais également de la santé ou encore de la recherche.

L'objectif à terme est de développer un Projet Alimentaire Territorial afin d'élaborer un véritable plan d'actions qui sera à la fois multipartenarial, co construit et partagé par tous, et à partir de l'initiative d'Albi concerner le Grand Albigeois (SCOT).

Dans un premier temps, la Ville, en accord avec le comité de pilotage, a décidé d'engager l'élaboration du PAT en privilégiant **deux thématiques** :

- **l'éducation des enfants à une alimentation saine et locale,**
- **un accès équitable à une alimentation de qualité dans les quartiers politique de la Ville.**

Il s'agit là d'une première étape vers la construction du PAT du Grand Albigeois.

C'est dans l'optique de favoriser le lancement de son Projet Alimentaire Territorial que la Ville d'Albi répond à l'appel à projet du Programme National pour l'Alimentation, en présentant pour les deux thématiques retenues :

- les actions existantes,
- les perspectives d'évolution,
- l'opération partenariale proposée à l'appel à projets.

Les actions proposées sont planifiées sur deux années.

I. EDUQUER LES ENFANTS A UNE ALIMENTATION Saine ET LOCALE

La sensibilisation des enfants au goût, à la saisonnalité des produits, au jardinage constitue une dimension essentielle pour l'éducation à une alimentation saine et pour le développement d'une agriculture de proximité et de qualité.

Les enfants sont les citoyens de demain qui ne manqueront pas de sensibiliser également leurs parents à ces problématiques. En effet, bien souvent, ils rapportent chez eux ce qu'ils ont vécu et appris à l'école et sont ainsi une source de diffusion qui peut s'avérer efficace.

La Ville d'Albi au travers de ces actions souhaite toucher un large public.

1. PRESENTATION DES ACTIONS EXISTANTES

Un des axes forts de la politique d'éducation à l'environnement de la Ville d'Albi est la sensibilisation des enfants à leur alimentation.

Des jardins pédagogiques ont été installés dans certaines écoles afin de faire découvrir la culture des fruits et légumes aux enfants. Ces derniers découvrent ainsi les différents stades de développement des plantes, leur saisonnalité, leurs caractéristiques (quand est-ce qu'une plante est suffisamment mûre pour être cueillie par exemple).

La cuisine centrale a engagé des actions pour promouvoir une alimentation locale.

Des critères environnementaux ont été intégrés dans le cahier des charges relatif à l'achat de denrées alimentaires nécessaires à la production des 3400 repas par jour qui alimentent quotidiennement les restaurants scolaires, les crèches, les centres de loisirs et le service de portage de repas à domicile. Ce sont notamment 16 lots qui proviennent désormais de circuits courts de proximité afin de contribuer à la fois au développement de modes de consommation durables et responsables et au maintien de l'agriculture périurbaine et locale. Aujourd'hui la cuisine centrale consacre 100 000€ soit 10% de son budget à l'achat de denrées alimentaires locales.

La cuisine centrale a également investi dans une éplucheuse pour faciliter la préparation de certains produits ainsi que l'approvisionnement local. En effet, une des difficultés rencontrées pour l'achat de denrées alimentaires locales vient du fait que ces dernières, provenant directement du producteur, ne sont souvent pas préparées et nécessitent donc une charge de travail supplémentaire (lavage, épluchage, découpage, etc.).

Les locaux actuels de la cuisine centrale n'étant plus adaptés, la construction d'un nouvel équipement est prévue pour 2019. Ce dernier intégrera une légumerie afin de permettre la préparation de légumes

frais et si possible locaux en grande quantité.

Enfin, depuis la rentrée de septembre 2017, la cuisine centrale propose chaque mois à tous ses bénéficiaires, dont les enfants des restaurants scolaires, un repas préparé uniquement avec des produits locaux.

Des animations à destination des enfants dans les écoles ont déjà été mises en place par les Incroyables Comestibles Albigeois. Dans ce cadre, ils interviennent régulièrement dans différentes écoles :

- Interventions aux écoles de la Curveillère et Mazicou pour la création de jardins, la réalisation de plantations et semis de tomates dans des bouteilles en plastique,
- Interventions aux écoles de la Curveillère et Saint Exupéry avec le Conservatoire de Céréales Anciennes : reproduction et multiplication des semences avec Pétanielle, association de boulangers-paysans.
- Intervention dans les établissements d'enseignement comme les lycées ou l'école des Mines pour la création de jardins potagers avec les élèves, en libre-service, en vue de réaliser des projets globaux sur le cycle de la vie, à l'échelle de l'établissement et inter-établissements.

C'est dans ce cadre que la Ville d'Albi et ses partenaires souhaitent agir en mettant en place de nouvelles actions qui viendront s'appuyer sur l'existant.

2. PERSPECTIVES D'EVOLUTION

➤ Poursuivre le développement de l'approvisionnement local

La Ville d'Albi poursuit l'objectif de développer l'approvisionnement local de la restauration collective avec le soutien de la Chambre d'Agriculture. Cette dernière a accompagné la Ville dans ses premières démarches de recherche de producteurs locaux pour l'aider à faciliter son approvisionnement en produits locaux en quantité suffisante pour la préparation des 3400 repas quotidiens. La Chambre d'Agriculture réalise un *sourcing* régulier pour l'ensemble des produits agricoles afin de proposer à la Ville des producteurs locaux pouvant répondre aux besoins de la cuisine centrale.

Courant 2016, la Cuisine Centrale a participé à un « *speed meeting* » organisé par la Chambre d'Agriculture du Tarn et Agropoint. A cette occasion, elle a pu rencontrer 9 nouveaux fournisseurs locaux. Cet événement était organisé dans le cadre d'un appel à projets lancé par la DRAAF Occitanie pour favoriser l'approvisionnement de proximité des établissements de restauration collective par des rencontres en face à face. Il s'agit aujourd'hui de poursuivre dans cette voie qui a déjà permis d'initier des échanges et partenariats entre des producteurs locaux et la cuisine centrale. Cette opération de *sourcing* sera donc particulièrement développée à l'avenir, notamment pour trouver des producteurs de légumes en vue du projet de légumerie intégrée dans les prochains locaux de la cuisine centrale.

La Chambre d'Agriculture apportera également son aide dans la mise en place de l'appel d'offres de la cuisine centrale pour ses approvisionnements en denrées alimentaires. Elle proposera également un appui aux producteurs dans leur réponse à cet appel d'offres.

➤ Animer les temps de repas dans les écoles

La Ville d'Albi souhaite développer la sensibilisation des enfants en apportant une dimension éducative aux réfectoires dans les écoles. Il s'agirait d'utiliser le repas 100% local comme support pour sensibiliser les enfants à la question de l'alimentation locale.

Pour cela, la Ville envisage d'élaborer des supports d'animation à destination des enfants dans toutes les écoles albigeoises en partenariat avec « Plante et Planète », association spécialisée dans les domaines de la pédagogie et de la sensibilisation à l'environnement.

Ces supports seraient constitués d'éléments à la fois interactifs et réutilisables, permettant ainsi une participation active des enfants et une pérennité des animations dans le temps.

La Ville envisage de faire élaborer une carte magnétique du Tarn et des départements limitrophes sur laquelle les enfants pourraient venir coller des petites images magnétisées représentant différents produits alimentaires (yaourts, fruits, légumes, viandes, etc.). Cette animation permettrait ainsi aux enfants de découvrir la provenance des aliments qui composent leur repas. Il s'agirait aussi de leur faire découvrir les modalités de culture des fruits et légumes ainsi que leur saisonnalité.

Les dessins des magnets seront réalisés par les enfants eux-mêmes, dans les centres de loisirs par exemple. Cette animation permettrait de faire participer les enfants à l'élaboration du support d'animation et leur permettrait ensuite de retrouver leurs propres dessins lors des animations. Ainsi, la participation des enfants commence dès la conception de l'activité, ce qui permettra par la suite une meilleure appropriation des outils pédagogiques et du message.

L'intervenant « Plante et Planète » envisage de concevoir une roue, en deux exemplaires, que les enfants pourront faire tourner. Cette roue sera divisée en différentes sections : géographie (pour positionner les magnets), défis (mimes, chansons, etc.), plantes, animaux, anti gaspi (lister des gestes anti gaspillage par les enfants), etc. La roue sera également accompagnée d'un jeu de questions/réponses adapté selon les différentes tranches d'âge.

Ces animations auront donc lieu une fois par mois et permettront de valoriser les produits locaux servis aux enfants à l'occasion du repas 100% local. Chaque école sera équipée d'une carte magnétique, les deux roues seront quant à elles déplacées dans les écoles.

L'ensemble des supports sera pensé pour être réutilisable, et les animations seront reproductibles dans d'autres écoles, sur le territoire du Grand Albigeois par exemple.

Cette action de sensibilisation auprès des enfants permettra d'associer le personnel municipal des cantines scolaires. Il s'agira de former ce personnel au message que l'on souhaite faire passer auprès des enfants. Pour cela, une journée de formation sera prévue une fois que les supports et les animations auront été élaborés. Cette formation sera réalisée conjointement par la Ville et la société « Bioprésence » qui travaille en lien direct avec « Plante et Planète » et sera donc particulièrement adaptée pour la formulation du message auprès du personnel. La Chambre d'Agriculture pourra venir un appui dans l'élaboration de ce message. La priorité sera mise sur l'aspect interactif et participatif afin de rendre les enfants acteurs de ces animations ce qui permettra une meilleure assimilation du message pédagogique.

Afin de proposer une action qui soit complète, la Ville d'Albi envisage également d'instaurer le tri sélectif dans l'ensemble des écoles. Il s'agira de mettre en place le matériel permettant le tri et de former le personnel qui devra accompagner les enfants dans le tri de leurs déchets.

La Ville envisage donc d'équiper chaque école de deux composteurs (un que l'on alimente et un dans lequel on laisse la matière organique se dégrader).

Les composteurs seront financés par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois qui proposera aussi des formations pour assurer une bonne utilisation des composteurs.

Par la suite, la matière organique issue de ces composteurs pourrait être utilisée sur place, dans les écoles équipées de jardins cultivés par les enfants. L'engrais serait donc utilisé pour faire pousser les plantes de ces jardins éducatifs et pédagogiques. Cette action sera l'occasion de promouvoir l'installation de nouveaux jardins dans les écoles qui le souhaitent. En effet la mise en place du tri et du compost permettra peut-être d'impulser un intérêt pour la création de jardins. Les enseignants pourront notamment y voir un support d'éducation pour les enfants. Le cas échéant, la Ville pourra ensuite apporter son soutien pour faciliter la mise en œuvre de ces nouveaux jardins (fourniture de matériel, de matière organique, etc.).

Dans l'objectif de faire bénéficier l'ensemble des bénéficiaires des repas de la cuisine centrale de cette nouvelle démarche (crèche et personnes âgées via le service de portage de repas à domicile) des flyers pourraient être distribués chaque trimestre, toujours dans le cadre des repas 100% locaux. Ces flyers présenteraient les producteurs des produits alimentaires qui composent les différents repas ainsi que les produits eux-mêmes. Ils contiendraient également une carte avec la localisation des producteurs et proposeraient des recettes à base de produits locaux.

Afin de coordonner cette nouvelle démarche et notamment faciliter les échanges, un comité technique a été constitué. Il est composé des services de la cuisine centrale, scolaire, et environnement de la Ville et également des coordonnateurs des écoles et des responsables l'Entr'aide (restaurant s'adressant aux plus démunis). Ce comité a été l'occasion de présenter ces actions au personnel des écoles notamment qui ont validé la démarche.

3. OPERATION PRESENTEE A L'APPEL A PROJETS

La Ville et ses partenaires présentent à l'appel à projets cette action dédiée au secteur scolaire de la commune et qui comprend :

- développement de l'approvisionnement local de la restauration collective,
- Conception et réalisation de supports d'animation périscolaire,
- Equipement des écoles en composteurs,
- Formation du personnel municipal,
- Animations auprès des enfants.

Cette action est planifiée sur deux années.

La mise en place de ces animations mobilise différents acteurs dont les services de la Ville comme la cuisine centrale, le scolaire et l'environnement ainsi que des partenaires externes tels que la Chambre d'agriculture, le CPIE, des entreprises privées (élaboration du kit d'animation, des flyers, etc.) ainsi que la Communauté d'agglomération.

Plan de financement de l'action :

ANNEE 1					
ACTIONS	COÛTS (HT)	FINANCEMENTS			
		Ville	Agglomération	Chambre d'agriculture	Appel à projets
Développement de l'approvisionnement local de la cuisine centrale	3 850			1 150	2 700
Co élaboration des supports d'animation :					
→ Fabrication des jeux (cartes, magnets, roues)	4 000	1 200			2 800
→ Conception des flyers	4 400	1 320			3 080
Conception jeux - animations scolaires	2 600	780			1 820
Contribution de la Chambre d'agriculture à la réalisation des supports	2 200			660	1 540
Visites de fermes (y compris transport)	1 700	510			1 190
Achat de composteurs	910		910		
Formation des agents municipaux	1 300	390			910
Animations CPIE (tri sélectif/gaspillage alimentaire)	2 600	780			1 820
TOTAL ACTION 1	23 560	4 980	910	1 810	15 860

ANNEE 2				
ACTIONS	COÛTS (HT)	FINANCEMENTS		
		Ville	Chambre d'agriculture	Appel à projets
Développement de l'approvisionnement local de la cuisine centrale	3 300		990	2 310
Conception des flyers	4 400	1 320		3 080
Visites de fermes	1 700	510		1 190
Contribution de la Chambre d'agriculture à la réalisation des supports	1 100		330	770
Animations CPIE (tri sélectif/gaspillage alimentaire)	2 600	780		1 820
TOTAL ACTION 1	13 100	2 610	1 320	9 170

II. UN ACCES EQUITABLE A UNE ALIMENTATION DE QUALITE DANS LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE

De nombreux jardins potagers sont présents sur l'ensemble de la ville. De différentes natures, familiaux, d'insertion, collectifs ou encore partagés, ils permettent aux albigeois d'accéder à une activité de jardinage ainsi qu'à des fruits et légumes frais.

Ces jardins sont répartis sur tout le territoire, du centre-ville avec des potagers dans les parcs urbains tel que Rochegude ou encore dans le cloître Saint Salvi, jusque dans les trois quartiers politique de la Ville.

Afin de favoriser un accès à une alimentation de qualité ainsi qu'à une activité physique régulière dans les quartiers prioritaires du Contrat de Ville, la collectivité souhaite encourager le développement des jardins collectifs et solidaires.

Ces espaces cultivables par tous seront accompagnés de temps d'animation afin de favoriser la participation citoyenne et le lien social.

Ce projet répond à un impératif de justice sociale sur les aspects alimentaires, sociaux et également de santé publique.

1. PRESENTATION DES ACTIONS EXISTANTES

➤ Rayssac-Veyrières

Jeune association créée en janvier 2015, « Sève et Terre » œuvre pour l'éducation à l'environnement, à la citoyenneté ainsi que pour le développement social.

Dans ce cadre, l'association est engagée depuis 2016 sur la création et l'animation d'un jardin collectif de développement social dans le quartier de Veyrières - Rayssac, sur un terrain municipal mis à disposition par la Ville à titre gratuit.

Après un travail de mobilisation, l'association a réussi à constituer un groupe d'une vingtaine d'habitants du quartier qui forment aujourd'hui un comité de jardiniers s'impliquant régulièrement dans l'entretien et l'évolution du jardin. Les récoltes obtenues sont partagées entre les jardiniers eux-mêmes¹ ce qui leur permet d'avoir accès plus facilement à une alimentation saine et de qualité. L'association promeut également une certaine forme de responsabilisation des membres du comité de jardiniers en leur confiant l'entretien régulier du jardin (arrosage, arrachage des adventices, ect.). En effet les animations n'ont lieu que deux demi-journées par semaine, l'entretien du jardin est donc confié aux jardiniers qui doivent s'organiser et se concerter pour effectuer cette tâche en continu.

¹ Contrairement aux jardins partagés où la récolte est destinée à tous, indépendamment de la participation ou non à l'entretien du jardin.

Les Incroyables Comestibles Albigeois ont également développé un espace comestible sur le quartier de Rayssac, avec également une boîte à livres et des bancs qui invitent les habitants à la rencontre.

➤ Cantepau

Le quartier de Cantepau, sixième quartier le plus pauvre au niveau national, fait partie des quartiers Politique de la Ville retenus par l'ANRU (Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain) pour conduire un projet de recomposition urbaine et sociale.

Les jardins de Cantepau, situés sur le Domaine de Saint Viateur ont été créés en 1997.

Ces 3ha ont été scindés en deux espaces distincts. Une partie est subdivisée en 32 parcelles individuelles de 145 à 180 m² chacune, avec un abri clos et un accès à l'eau. Elles sont louées à des familles pour leur permettre de cultiver fruits et légumes pour leur consommation personnelle et selon des critères d'attribution (être non imposable et résider à Albi).

La seconde partie, qui représente 1,4 ha, constitue un jardin d'insertion géré par l'association Regain Action depuis 1999. Ce jardin permet de proposer un emploi à des jeunes bénéficiaires du R.S.A. et des chômeurs de longue durée. L'association Regain emploie une quinzaine de personnes dans ce cadre.

La production, d'environ 15 tonnes par an, est écoulee de plusieurs façons : distribution à l'épicerie sociale et au Restaurant du Cœur, vente au restaurant la « Table de Regain » qui emploie également des jeunes en insertion professionnelle, et enfin distribution sous forme de paniers aux 80 adhérents de l'association.

➤ Lapanouse

Le Jardin partagé de Lapanouse, initié par le CCAS de la Ville via le centre social municipal de Lapanouse - Saint Martin – Jarlard, a vu le jour en 2008.

Situé au cœur du quartier sur un terrain de 630 m², il a pour objectifs de favoriser la rencontre et les échanges entre les habitants du quartier, renforcer les liens et permettre aux habitants de venir jardiner et récolter le fruit de leur travail. Le jardin est partagé en 2 espaces :

- Une partie collective dédiée aux animations de découverte du jardinage et du travail de la terre, avec 2 ateliers hebdomadaires de jardinage et bricolage.
- 10 parcelles individuelles de 27m² chacune pour quelques familles du quartier. Ces parcelles permettent à chaque famille de cultiver pour leur consommation personnelle. En contrepartie elles s'engagent à entretenir l'espace collectif à tour de rôle.

Depuis mars 2015, sur le quartier de Lapanouse se trouve également un Key Hole Garden construit en partenariat avec les Incroyables Comestibles Albigeois et les compagnons du devoir. Littéralement, ce « jardin en trou de serrure » est un potager circulaire entouré de pierres au centre duquel une colonne sert de composteur. Il a été baptisé "La Serralha Miam-Miam" par l'école occitane La Calandreta qui a participé au projet de plantation.

2. PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Dans les quartiers Politique de la Ville, la collectivité souhaite dynamiser et renforcer toutes les initiatives existantes afin de sensibiliser un nombre plus important d'habitants à une alimentation saine et favoriser l'accès à des produits frais, locaux et de qualité.

La généralisation du jardinage permet également de favoriser la pratique d'activités physiques régulières de plein air.

Enfin, la mise en place d'animations permet aussi de faire du jardin un lieu de vie sociale, de rencontres et de partages pour des personnes parfois en difficulté voire isolées.

La nouvelle étape d'intervention consisterait en premier lieu à créer un nouvel espace de jardinage collectif et solidaire sur le quartier de Lapanouse, à l'image de celui installé sur le quartier de Veyrières-Rayssac. Ce quartier comporte déjà des jardins familiaux ainsi qu'un espace partagé mais ce dernier est en perte de vitesse depuis quelques temps. Sa surface ne permet pas d'obtenir une production suffisamment importante pour pouvoir être un support de communication et d'animation auprès des habitants. Le souhait des habitants, du conseil citoyen et des acteurs sociaux est donc d'agrandir cet espace et d'organiser des animations afin de le redynamiser et de fédérer les habitants autour de ce nouveau projet. Pour cela, il est envisagé d'aménager une parcelle jouxtant le jardin partagé existant. Cet agrandissement permettrait d'obtenir un espace suffisamment important pour augmenter la surface cultivée et organiser des animations.

Ce projet permettrait de répondre à différents objectifs :

- Renforcer la cohésion sociale sur le quartier et entre les structures,
- Sensibiliser les habitants à diverses problématiques dont notamment la santé et l'alimentation,
- Favoriser l'accès à des produits frais, de proximité et de qualité aux habitants. Les éventuels surplus de récolte pourront être valorisés à l'atelier cuisine du Centre Social.
- Permettre une activité physique régulière et gratuite,
- Initier les habitants au jardinage,
- Favoriser le développement de l'estime de soi avec la fierté du travail accompli et la possibilité de récolter et consommer le fruit de son propre travail.
- Lutter contre l'isolement des personnes.

Comme cela a pu être observé sur le quartier de Veyrières-Rayssac, l'organisation d'animations et de temps de jardinage collectifs permettraient de renforcer la cohésion sociale sur le quartier en permettant aux habitants de se rencontrer, d'échanger et de partager des moments riches et conviviaux. Sur le nouveau jardin de Lapanouse, les animations seront réalisées par l'entreprise « Les mains sur terre » qui participe déjà à l'animation du jardin existant.

La mise en place de ce jardin nécessite de nombreux aménagements : construction d'un chalet de jardin, pose et raccordement de cuves de récupération de l'eau de pluie, raccordement électrique, forage-pompe-système d'irrigation, installations de serres, etc.

En tant que bailleur social et propriétaire du terrain sur lequel le jardin serait installé, Tarn Habitat s'engage à participer financièrement à l'aménagement de l'espace. En échange, la Ville s'engage à prendre en charge le fonctionnement du jardin ainsi que sa gestion.

Certains aménagements tels que la construction du chalet de jardin seront réalisés via des chantiers jeunes ou bien des chantiers d'insertion. Cette démarche sera coordonnée par le service Insertion de la Communauté d'Agglomération et permettra de favoriser la participation des habitants.

La Ville envisage également, en partenariat avec l'association Sève et Terre, de dynamiser le jardin solidaire du quartier de Veyrières-Rayssac en proposant de nouvelles animations aux habitants.

La Ville réfléchit à la mise en place d'un réseau de jardiniers inter quartiers qui permettrait de multiplier les échanges entre les différents quartiers de la ville. L'animation de ce nouveau comité de jardiniers serait l'occasion de créer des rencontres et éviter l'isolement et le repli sur soi des habitants de certains quartiers. La création de ce réseau permettrait également d'intégrer ces quartiers dans la vie de la cité.

La mise en place de ces jardins collectifs associés à des animations est reproductible sur d'autres quartiers. Le développement d'un jardin de ce type est envisagé à Cantepau, au cœur du quartier sur des espaces qui seront libérés après démolition de certains bâtiments.

3. OPERATION PRESENTEE A L'APPEL A PROJETS

La Ville et ses partenaires présentent à l'appel à projets cette action dédiée aux quartiers Politiques de la Ville de la commune et qui comprend :

- Le co-aménagement d'un nouveau jardin solidaire et collectif sur le quartier de Lapanouse,
- L'achat de matériel et fournitures nécessaires à la mise en place du jardin,
- La mise en place d'un programme d'animation sur ce nouveau jardin,
- Le lancement de nouvelles animations sur le jardin de Veyrières-Rayssac,

Cette action est planifiée sur deux années.

Ce projet sera réalisé en partenariat avec le bailleur social Tarn Habitat, le Centre Communal d'Action Sociale, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, l'association Sève et Terre et l'entreprise Les mains sur terre.

La Ville souhaite obtenir une subvention sur ce projet pour pouvoir financer une partie des animations qui auront lieu sur ce nouveau jardin collectif.

L'investissement nécessaire à la réalisation du jardin sera en partie pris en charge par Tarn Habitat, à hauteur de 10 000€.

La participation de Tarn Habitat est intégrée dans l'avenant 2018 à la convention tripartite (Etat-Agglomération-Tarn Habitat) d'utilisation de l'abattement de la TFPB (Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie) dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Plan de financement de l'action :

ANNEE 1						
ACTIONS	COÛTS (HT)	FINANCEMENTS				
		Ville	Contrat de Ville	Tarn Habitat	CCAS	Appel à projets
<i>Investissement :</i>						
Chalet de jardin (fourniture)	3 000					
Chalet de jardin (pose)	3 000					
Cuves eau de pluie	1 500					
Forage/pompe/irrigation	3 000					
Raccordement électrique	1 000					
Serre de 20m2	1 000					
TOTAL INVESTISSEMENT	12 500	2 500		10 000		
<i>Fonctionnement :</i>						
Bois (fabrication des buttes de culture)	2 500					
Clôtures	2 500					
Fournitures diverses (plants, semis, matière organique)	1 500					
TOTAL FOURNITURES	6 500	6 500				
Diagnostic préalable	875					
Mobilisation/concertation	1 075					
Animations des jardins (Lapanouse/Rayssac)	20 200					
TOTAL ANIMATIONS	22 150	3 000	3 000		1 000	15 150
TOTAL FONCTIONNEMENT	28 650	10 150	3 000		1 000	15 150
TOTAL ACTION 2	41 150	12 000	3 000	10 000	1 000	15 150

ANNEE 2						
ACTIONS	COÛTS (HT)	FINANCEMENTS				
		Ville	Contrat de Ville	Tarn Habitat	CCAS	Appel à projets
Fournitures diverses (plants, semis, matière organique)	1 500	1 500				
Animations des jardins (Lapanouse/Rayssac)	20 200	3 000	3 000		1 000	13 200
TOTAL ACTION 2	21 700	4 500	3 000		1 000	13 200

Vers l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial

Afin de commencer dès maintenant la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial, la Ville et ses partenaires ont d'ores et déjà commencé à répertorier les actions de chacun en faveur d'une alimentation de proximité, ainsi que les éventuelles contributions à venir :

→ La Chambre d'Agriculture du Tarn :

- Elaboration de diagnostics agricoles, avec la mobilisation de la CCI et de la Chambre des Métiers,
- Proposition d'accompagnement technique auprès des maraîchers installés par la Ville, en partenariat avec le lycée Fonlabour,
- Conseils techniques et formations en différents domaines : maraîchage, agriculture biologique, agroforesterie, circuits courts, etc.
- Accompagnement dans le développement de magasins de producteurs, ou e-commerce,
- Mise en place de Marchés de Producteurs de Pays,
- Actions en faveur de l'agritourisme et de l'œnotourisme,
- Participation à des actions de promotions territoriales, à des actions de sensibilisation et à la mise en place de support de communication,
- Facilitation de l'approvisionnement local pour la restauration collective.

→ Le Lycée agricole Fonlabour :

- Proposition de formations : bac pro « productions horticoles » par exemple,
- Sensibilisation des apprenants aux circuits courts,
- Développement d'un chantier d'insertion, le Jardin du Pestil, porté par Fonlabour et qui commercialise les légumes en circuit court (Biocoop, Magasin de producteurs et paniers pour étudiants),
- Organisations de visites du chantier d'insertion pour sensibiliser les élèves aux modes de productions et de consommations,
- Restauration collective : mise en place du tri sélectif et de salad'bar, réflexion sur la politique d'achat pour favoriser les circuits courts de proximité,
- Création d'une épicerie solidaire par des étudiants pour récupérer des produits sur le point d'être gaspillés,
- Existence de structures d'élevage pouvant participer à l'accompagnement de projets et actuellement en réflexion sur différentes modifications (commercialisation de volailles de plein air dès 2018, réflexion sur la consommation du lait de l'exploitation sur la restauration collective, réflexion sur l'imatation de légumineuses à destination de la restauration collective).

→ La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois :

- Organisation d'évènement de promotions du patrimoine agricole et alimentaire local (Fermes en villes en 2017, Fermes à la cantine en 2017).

→ Les Incroyables Comestibles Albigeois :

- Développement de nombreux espaces comestibles sur plusieurs quartiers de la ville,
- Animations de ces espaces pour favoriser la mobilisation et la sensibilisation citoyenne,
- Interventions auprès des certaines écoles pour l'éducation des enfants au jardinage, à l'alimentation, etc.

→ Les Incroyables Comestibles France :

- Développement d'une ferme urbaine sur l'albigeois (projet Urba Terra).

→ L'école des Mines :

- Réalisation d'études par des promotions d'étudiants, à travers un enseignement à l'innovation (Mission d'Innovation Action).

→ L'université Jean François Champollion :

- Réalisation d'études par des promotions d'étudiants dans le cadre de certains masters (Gestion de l'Environnement et Valorisation des Ressources Territoriales par exemple)

L'ensemble des actions citées ici sont les premières répertoriées. Le recensement des actions engagées se poursuit afin d'aboutir à l'élaboration d'un plan d'actions partagé.